

Séance plénière

Section de haut niveau: visites de chefs d'Etat ou de gouvernement et d'autres hauts dignitaires à l'occasion de la célébration du centenaire de l'Organisation internationale du Travail

Table des matières

	<i>Page</i>
Section de haut niveau	1
Allocution de Son Excellence M. Sergio Mattarella, Président de la République italienne.....	1
Allocution de Son Excellence M. Nana Akufo-Addo, Président de la République du Ghana	4
Allocution de Son Excellence M ^{me} Erna Solberg, Première ministre du Royaume de Norvège	7
Allocution de Son Excellence M. Khadga Prasad Sharma Oli, Premier ministre de la République fédérale démocratique du Népal.....	11
Intervention de M. Guy Ryder en hommage à Nelson Mandela, invité d'honneur de la 77 ^e session de la Conférence internationale du Travail.....	15
Allocution de Son Excellence M. Cyril Ramaphosa, Président de la République sud-africaine.....	16
Allocution de Son Excellence M. Stefan Löfven, Premier ministre du Royaume de Suède.....	19
Allocution de Son Excellence M. Fuat Oktay, Vice-président de la République turque.....	22
Allocution de Son Excellence M. Saâd-Eddine El Othmani, Chef du gouvernement du Royaume du Maroc	27
Allocution de Son Excellence M. Daniel Kablan Duncan, Vice-président de la République de Côte d'Ivoire.....	32

Lundi 10 juin 2019, 15 h 20
Présidence de M. Elmiger

Section de haut niveau

Le Président

J'ai le plaisir de déclarer ouverte la deuxième séance plénière de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail.

A l'occasion de la célébration du centenaire de l'Organisation internationale du Travail, la Conférence a l'honneur d'accueillir des chefs d'Etat ou de gouvernement et d'autres hauts dignitaires, venus réaffirmer leur attachement à la justice sociale, principe fondateur de l'OIT, et partager leurs expériences et leur vision de l'avenir du travail. Dans le cadre de cette section de haut niveau, nous avons aujourd'hui l'honneur et le privilège de recevoir la visite de neuf de ces éminentes personnalités. Sans plus attendre, je donne la parole au premier de ces invités, Son Excellence M. Sergio Mattarella, Président de la République italienne.

Allocution de Son Excellence M. Sergio Mattarella, Président de la République italienne

M. Mattarella
Président de la République italienne
(*original italien*)

C'est pour moi un honneur de prendre la parole devant cette Conférence internationale du Travail, qui se tient un siècle après la fondation de l'OIT, l'organisation la plus ancienne du système des Nations Unies.

L'idée qui a présidé à sa naissance, l'année qui a suivi la fin de la première guerre mondiale, dérive d'un constat que la guerre avait mis en évidence: pour parvenir à une paix durable, il fallait que les principes fondamentaux de la justice, du droit au travail et des droits sur le lieu de travail soient respectés. Les auteurs du Traité de Versailles ont été particulièrement clairvoyants en consacrant la Partie XIII à la justice sociale et au travail, et je suis heureux de rappeler qu'en 1919 l'Italie était l'un des neuf pays membres de la commission chargée de rédiger la Charte internationale du travail.

La mission confiée à cette commission reste au premier plan de l'ordre du jour international, malgré les grands progrès réalisés au cours des dernières décennies. C'est une mission de la plus haute importance, dont les objectifs n'ont rien perdu de leur valeur et que la devise de l'Organisation résume bien: «*Si vis pacem, cole justitiam*» (Si tu désires la paix, cultive la justice), formule qui a un sens prescriptif et qui, dans le même temps, est l'antithèse de la violence et de la guerre auxquelles elle fait allusion.

Tout au long de son existence, l'OIT a surmonté, en restant indemne, des événements tragiques tels que la seconde guerre mondiale et a eu à relever de d'extraordinaires défis, parmi lesquels les mutations induites par le rythme rapide de la mondialisation.

La crédibilité d'une organisation internationale se mesure au quotidien à l'efficacité de l'action menée pour face aux changements qui marquent la vie économique et sociale. Et ce qui préoccupe les gouvernements aujourd'hui, c'est précisément d'être capables d'atteindre

les objectifs de la charte dans le contexte de la mondialisation. Il ne saurait y avoir de contradiction entre la mission et le travail dont l'OIT s'acquitte avec tant de mérite et ce qu'établissent les normes élaborées par d'autres organisations ou organes internationaux.

La cohérence exige que l'on veille systématiquement à introduire une clause sociale internationale dans les traités relatifs à l'avenir de la planète. Dans le cas contraire, non seulement le dumping social sera voué à se perpétuer et à saper les conditions de travail dans les pays émergents, mais il se traduira aussi par des phénomènes récessifs sur les marchés du travail des pays à économie mature.

C'est ce que confirment les données les plus récentes. La rémunération du travail (y compris le revenu des travailleurs indépendants) dans les pays développés est passée de 68 pour cent du produit intérieur brut au milieu des années soixante-dix à 58 pour cent trente ans plus tard. De même, alors que le capital humain représente 65 pour cent de la richesse mondiale, il ne représente que 41 pour cent dans les pays à faible revenu. Nous assistons donc à une tendance à la baisse de la part des salaires dans la richesse produite chaque année.

Bien que la mondialisation et l'accroissement des échanges commerciaux aient contribué à réduire les inégalités entre les pays, cette tendance ne s'est pas manifestée dans la même mesure à l'intérieur des pays.

Ce qui précède, conjugué à la portée des objectifs de l'Organisation et à sa «dénomination sociale», confère une validité permanente au mandat de l'OIT et met en évidence les énormes difficultés qui jalonnent le chemin qu'elle doit encore parcourir pour affirmer son rôle d'organe social «régulateur» du processus de mondialisation économique. Sa vocation universelle, évidente depuis sa création, est d'instaurer la justice sociale entre les pays, et pas seulement entre les groupes sociaux. Le développement devient ainsi un objectif de l'Organisation, en témoignent l'Agenda global pour l'emploi de 1969 et le Pacte mondial pour l'emploi de 2009, pour ne citer qu'eux.

A l'occasion du centenaire, un débat a opportunément été ouvert sur l'avenir du travail. La réorganisation des processus de production qui s'opère à un rythme rapide, voir frénétique, sur la base de chaînes de valeur mondiales, l'impact profond des innovations, la fragmentation croissante des parcours professionnels individuels, les mouvements migratoires, le vieillissement de la population dans certaines parties du monde et la persistance du chômage des jeunes sont autant de facteurs de rupture qui, s'ils ne sont pas bien gérés, pourraient avoir des conséquences imprévisibles.

De la prévalence de ces défis, qui démontrent le lien étroit entre les conditions nationales et les relations internationales, on peut déduire la pertinence des décisions qui ont toujours caractérisé les orientations et les travaux de l'OIT.

Ces défis ont été mis en évidence dans une étude récente: la paix n'est possible que dans un contexte de justice sociale; la justice sociale exige un système de coopération plutôt que de concurrence économique; l'universalité de la paix est fondée sur le caractère international de la coopération et, enfin, la coopération entre les différents acteurs du processus productif est essentielle. Ce dernier point montre aussi l'importance cruciale du tripartisme, marque distinctive de l'Organisation depuis sa création, qu'elle a su préserver avec l'aide des gouvernements, des organisations de travailleurs et des organisations d'employeurs.

La réponse aux questions posées par l'avenir du travail passe forcément par une réaffirmation des principes fondamentaux inscrits dans la Déclaration de Philadelphie de 1944, alors que la seconde guerre mondiale allait prendre fin après la défaite du nazisme et du fascisme: *a)* le travail n'est pas une marchandise; *b)* la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu; *c)* la pauvreté, où qu'elle

existe, constitue un danger pour la prospérité de tous; et *d*) la lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie au sein de chaque nation.

De nombreux droits contemporains s'enracinent dans les efforts déployés par l'OIT pour protéger pleinement la dignité de tous les êtres humains, où qu'ils travaillent et quelle que soit la nature de leur travail. C'est sur cette base que nous réaffirmons résolument: non au travail des enfants; non au travail forcé; oui à l'égalité des sexes; oui à la protection de l'enfance et de la maternité; oui à la sécurité de l'emploi et à la protection sociale; oui au travail comme instrument de liberté et comme moyen d'améliorer la qualité de vie; oui à l'égalité dans les études et sur le plan professionnel; et oui au libre exercice du droit à la négociation collective.

La révolution technologique actuelle, qui marque le passage d'une économie traditionnelle à une réalité de plus en plus numérique, ouvre des perspectives nouvelles et stimulantes, mais fait aussi apparaître des problèmes sans précédent. On ne saurait donc remettre à plus tard la large diffusion des compétences et des connaissances dont nous avons besoin pour associer croissance économique et croissance sociale et éviter ainsi les dynamiques négatives qui tendent à se faire jour en période de transition.

L'aspiration à travailler dans des conditions équitables est partagée par les femmes et les hommes du monde entier. Plus de 200 millions de personnes sont aujourd'hui sans emploi, et les travailleurs migrants sont tout aussi nombreux. Près de 1 milliard d'habitants de la planète vivent en dessous du seuil de pauvreté. La communauté internationale est pleinement consciente de ce qui se passe, mais les efforts pour remédier à cette situation demeurent largement insuffisants.

La convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, par exemple, souligne la nécessité d'encourager les déplacements de technologie et de capitaux plutôt que de travailleurs; d'éviter l'augmentation excessive et non contrôlée ou non assistée des mouvements migratoires, à cause de leurs conséquences négatives sur le plan social et humain; de promouvoir l'égalité de chances et de traitement pour tous les travailleurs. Une volonté d'agir et un engagement communs doivent donc animer les autorités gouvernementales et les partenaires sociaux en vue de définir des critères et des normes de valeur universelle, compte tenu de l'universalité des droits humains.

L'expérience de l'OIT montre que le multilatéralisme est le seul moteur de progrès possible pour toute l'humanité et pour une mondialisation des droits humains. Il y a cent ans, en février 1919, quelques mois avant l'acte fondateur que nous célébrons ici, a été signé en Italie le premier contrat de travail national limitant les prestations des travailleurs à huit heures par jour et à quarante-huit heures par semaine. Le mois d'octobre suivant, la Conférence internationale du Travail, réunie à Washington D.C., a approuvé les mêmes critères et donné ainsi un cadre international à la législation du travail, cherchant à contrecarrer, dans la production de biens et services, une concurrence axée sur la précarisation des conditions de travail et sur les coupes salariales, et non sur la capacité d'innovation. En cette occasion, une heureuse convergence de perceptions s'est exprimée, qui a montré que la communauté internationale était capable d'apporter des réponses concrètes aux aspirations des citoyens.

L'accès au travail reste une condition sine qua non de l'inclusion sociale et du développement. L'article premier de la Constitution italienne dispose que le travail est le fondement même de la République, puisqu'il considère que les personnes, leur dignité, leur participation créative, leur contribution au bien-être de tous – y compris des générations futures – sont la pierre angulaire de toute société. L'Union européenne et le Conseil de l'Europe définissent, pour leur part, des droits de «deuxième génération».

Nous devons tous avoir les mêmes possibilités d'épanouissement personnel, quels que soient notre sexe, notre âge, notre origine sociale et géographique, notre orientation religieuse, politique ou sexuelle et, autant que possible, notre état de santé.

Sachant à quel point l'OIT est dévouée à cette entreprise, je tiens à vous réitérer, Monsieur le Directeur général, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de l'Organisation, mes meilleurs vœux pour la réalisation des objectifs importants qui vous attendent. A mes souhaits s'ajoute l'appréciation du peuple italien, fier d'avoir pu contribuer au progrès d'une Organisation qui, forte de son expérience centenaire, s'efforce quotidiennement de façonner notre avenir sur la base de principes cardinaux. Il y a exactement cinquante ans, à l'occasion de la remise du prix Nobel de la paix à l'OIT, ces mêmes principes ont à juste titre pris le nom de «Magna Carta» des travailleurs. Un demi-siècle après cette cérémonie, nous pouvons légitimement affirmer la validité éternelle de l'idée qui a donné vie à cette Organisation: le travail est l'un des outils les plus efficaces pour assurer la paix mondiale.

**Allocution de Son Excellence
M. Nana Akufo-Addo,
Président de la République du Ghana**

M. Akufo-Addo
Président de la République du Ghana
(*original anglais*)

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement le Directeur général du Bureau international du Travail (BIT), M. Guy Ryder, ainsi que son Conseil d'administration, de m'avoir fait l'honneur de m'inviter à cette session de la Conférence internationale du Travail. Les Ghanéens, premier peuple de l'Afrique subsaharienne à s'être libéré du joug colonial et chefs de file de la mise en œuvre des principes de la responsabilité démocratique, du respect des droits de l'homme et de l'état de droit sur le continent africain, sont profondément reconnaissants à l'OIT d'avoir invité leur Président et premier serviteur à venir célébrer son centenaire et à prononcer ce discours.

Je voudrais en cette occasion honorer la mémoire de ceux qui, par leurs batailles héroïques, ont conquis des droits qui nous semblent aujourd'hui aller de soi. Beaucoup seront surpris d'apprendre que certains ont donné leur vie, par exemple pour que soit instaurée la journée de travail de huit heures dans le monde, et qu'il a fallu des années de lutte pour que le samedi fasse partie du week-end.

Pour nous, au Ghana, le rôle des organisations de travailleurs, en particulier pendant notre combat pour la liberté et l'indépendance vis-à-vis de la puissance coloniale britannique, est écrit en lettres d'or. L'appel historique à l'action positive lancé en 1950 par notre illustre dirigeant, Kwame Nkrumah, le premier Président du Ghana, n'aurait pas abouti sans le soutien énergique du mouvement syndical. Pobee Biney, Vidal Quist, Anthony Woode et d'autres dirigeants ouvriers ont gagné leur place dans le panthéon des grands nationalistes ghanéens qui, par leur labeur et leurs sacrifices, ont fait du Ghana le pays libre et indépendant que nous connaissons. Je voudrais aussi rendre un hommage appuyé aux anciens Directeurs généraux du BIT, Albert Thomas, Harold Butler, John Winant, Edward Phelan, David A. Morse, Clarence Wilfred Jenks, Francis Blanchard, Michel Hansenne et Juan Somavia qui, chacun à sa façon, ont contribué à faire de cette Organisation ce qu'elle est aujourd'hui.

Je n'oublie pas, bien sûr, Guy Ryder, qui continue à servir les nobles idéaux de l'OIT. Nous n'oublierons pas la visite historique qu'il a effectuée au Ghana en 2015, à l'occasion de laquelle il a lancé notre politique nationale pour l'emploi, et nous lui souhaitons plein succès pour la suite de son mandat de Directeur général.

Si nous sommes réunis ici, c'est pour célébrer les accomplissements de l'OIT, organisation tripartite qui s'emploie depuis des années à promouvoir la justice sociale, le travail décent et les droits des travailleurs et à renforcer le dialogue sur le lieu de travail, mais aussi pour réaffirmer notre soutien à l'initiative sur l'avenir du travail, qui est l'un des thèmes des célébrations du centenaire.

Pour moi, cette initiative revêt une importance cruciale au vu du rapport de l'OIT intitulé *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2019*, selon lequel environ 700 millions de personnes vivent dans une situation d'extrême pauvreté ou de pauvreté modérée, bien qu'elles aient un emploi. Près d'un tiers d'entre elles vivent en Afrique. Le rapport révèle en outre que la mise en œuvre de l'ODD 8, qui nous demande de promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, progresse plus lentement que prévu. Les inégalités, la précarité, les niveaux élevés d'informalité et le chômage massif, en particulier chez les jeunes, continuent de faire obstacle à une croissance économique inclusive et durable. Cette situation est injuste, et le moment est venu pour le monde de trouver des solutions durables à ces problèmes.

Lorsque j'ai pris mes fonctions il y a deux ans et demi, j'ai découvert que j'étais, à juste titre, non seulement le premier travailleur du pays, mais aussi son premier employeur. Si je dis cela, c'est parce que le Ghana dispose d'une main-d'œuvre nombreuse, mais majoritairement sous-employée, mal employée ou au chômage. En effet, le nombre de personnes qui occupent un emploi que l'on pourrait qualifier de formel ne représente qu'une petite partie de la population active du pays. D'après les statistiques, sur les 13 millions d'actifs, moins de 2 millions travaillent dans le secteur formel. Malheureusement, pendant des années, c'est ce petit groupe qui a été au centre de nos préoccupations.

Le Ghana est doté d'un capital humain considérable et notre économie est capable de générer une croissance accélérée et de créer des emplois en plus grand nombre. Depuis quelques années, c'est vrai, la situation économique n'est pas très bonne et nous ne sommes pas parvenus à améliorer sensiblement le niveau de vie de notre population. Dans un pays qui dispose en abondance de précieuses ressources naturelles, rien ne saurait excuser notre incapacité à mettre à profit ces dons de Dieu pour apporter progrès et prospérité à nos citoyens.

Face au chômage de masse, le gouvernement a pris dès son entrée en fonction des mesures audacieuses, novatrices et urgentes pour améliorer la situation. Nous avons tourné le dos à l'ancienne économie, qui reposait sur la production et l'exportation de matières premières, pour aller vers une économie industrielle à forte valeur ajoutée s'appuyant sur une productivité agricole accrue. C'est le moyen le plus sûr de créer des milliers d'emplois décents et bien rémunérés pour les Ghanéens, qui peuvent ainsi sortir de la pauvreté.

C'est pourquoi nous nous sommes d'abord attachés à relancer une économie en crise depuis quelques années et à mettre en place un environnement permettant aux entrepreneurs de créer des emplois. Nous avons connu un certain succès à cet égard, le Ghana étant, selon les projections du Fonds monétaire international, l'économie qui connaît cette année la plus forte croissance au monde. Nous sommes aujourd'hui le principal bénéficiaire des investissements étrangers directs en Afrique de l'Ouest, certaines des plus grandes entreprises mondiales s'installent au Ghana et nous sommes récemment devenus le principal producteur d'or en Afrique.

Nous avons lancé le programme «Planter pour produire de la nourriture et des emplois» qui, par un système d'incitations, permet à 1 million d'agriculteurs d'accroître leurs revenus. Les résultats ont été spectaculaires. L'an dernier, nous avons eu une récolte record, si bien que, contrairement aux années précédentes, nous n'avons pas importé un seul grain de maïs. De même, les programmes «Une usine par district» et «Un barrage par village», ainsi que le Fonds de développement des zongos et le Programme de travaux d'infrastructure pour

l'éradication de la pauvreté, visent tous à stimuler la création d'emplois dans le pays. Nous avons commencé à reprendre en main la formation professionnelle, qui avait été gravement négligée, en modernisant et en renforçant le système d'enseignement et de formation techniques et professionnels. En outre, nous sommes en train d'adapter les programmes des établissements de formation professionnelle aux besoins de l'industrie, tant au niveau des entreprises qu'à celui du marché du travail. Par son action dans ces domaines, mon gouvernement entend s'attaquer au décalage qui existe de longue date entre les compétences de la majorité des personnes qui ont achevé leurs études et les besoins des entreprises.

Je suis heureux de vous informer que le mouvement syndical, par l'intermédiaire du Congrès des syndicats et d'autres organisations syndicales du Ghana, a pleinement approuvé ces politiques et s'est engagé à soutenir l'action en faveur de l'emploi décent pour tous les Ghanéens. C'est un engagement que je salue chaleureusement. Nous sommes déterminés à consolider encore les relations avec nos partenaires sociaux. Le 18 avril, le gouvernement, représenté par le ministère des Finances et le ministère de l'Emploi et des Relations sociales, les organisations syndicales, représentées par le Congrès des syndicats, et les employeurs, représentés par l'Association des employeurs du Ghana, ont signé un accord de partenariat social historique visant à renforcer la cohésion, la confiance et l'autogestion et à encourager des discussions franches et ouvertes pour défendre la cause du développement et réaliser notre vision d'un «Ghana au-delà de l'aide».

Nous avons mis en place un nouveau contrat social qui favorise le dialogue social sur la gestion de l'économie et l'élaboration des politiques publiques, et qui a également vocation à donner à nos travailleurs et à nos entreprises l'assurance qu'ils sont nos véritables partenaires de développement et que leurs idées ont toute leur place dans le modèle de gestion et de développement économiques de mon gouvernement.

Il est du devoir des pays africains de se rendre attrayants pour leur jeunesse, qui doit sentir qu'elle a un avenir si elle reste pour participer à la construction de la nation. Nous devrions avoir, et nous avons, honte du désespoir qui pousse des jeunes à tenter de traverser le Sahara à pied et la mer Méditerranée à bord d'embarcations de fortune dans l'espoir ténu de trouver un avenir meilleur hors de l'Afrique. C'est pourquoi les efforts que nous menons au Ghana s'inscrivent dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine («L'Afrique que nous voulons»), qui offre un cadre stratégique pour un développement partagé et durable en Afrique.

Malgré les problèmes de sécurité persistants dans certaines régions, il est incontestable que l'Afrique se porte beaucoup mieux qu'il y a une trentaine d'années. L'Agenda 2063 donne au continent l'espoir d'opérer sa mue économique au cours des prochaines décennies en faisant largement appel à une population jeune et dynamique. Nous sommes en train de bâtir une Afrique plus forte, plus résiliente, unie et prospère, dotée d'une identité culturelle forte. Nous nous engageons à œuvrer pour un développement qui privilégie la dimension humaine et fasse la part belle à l'immense potentiel du peuple africain, à la démocratie, à la bonne gouvernance et au respect des droits de l'homme.

La situation de l'Afrique évolue de façon spectaculaire. Les nouvelles orientations en matière d'aide publique mettent l'accent sur l'investissement et la coopération commerciale. Avec l'entrée en vigueur imminente de l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine, conclu en mars 2018, qui vise à établir la plus grande zone de libre-échange du monde depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Afrique va pouvoir exploiter pleinement son potentiel. Adossé à un marché de 1,2 milliard de personnes et un produit intérieur brut global de 2 500 milliards de dollars des Etats-Unis, cet accord de libre-échange supprimera les droits de douane élevés, créera des possibilités d'emploi pour une main-d'œuvre jeune en croissance rapide et harmonisera le fonctionnement des communautés économiques régionales. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique prévoit que les échanges intra-africains augmenteront de

52,3 pour cent par an une fois l'accord entré en vigueur, ce qui ne saurait tarder – et c'est la bonne nouvelle – après sa ratification par la Gambie le 3 avril 2019. Avec les progrès considérables que notre continent accomplit sur de nombreux fronts, je suis résolument de ceux qui disent que le temps de l'Afrique est venu.

Mais pour concrétiser pleinement nos ambitions, nous devons tirer parti des possibilités qu'offrent les 17 ODD. En tant que coprésident du groupe des défenseurs des objectifs de développement durable constitué par Secrétaire général de l'ONU (je constate avec plaisir que ma coprésidente, la Première ministre, M^{me} Solberg, est avec nous cet après-midi), je pense que l'Afrique, en particulier, doit mettre en œuvre les ODD avec enthousiasme. Nous avons les capacités, la créativité, les connaissances et les ressources nécessaires pour montrer au monde comment mettre en œuvre les ODD, et par conséquent parvenir à une croissance économique soutenue, partagée et durable, au plein emploi productif et au travail décent pour tous. L'heure est donc venue de retoucher nos manches.

Avant de conclure, permettez-moi de rappeler la pertinence de la Déclaration de Philadelphie de 1944 et de l'idéal de justice sociale. Malgré les défis auxquels elle a été confrontée, l'OIT s'est acquittée avec succès de son mandat au cours du siècle écoulé, et elle doit maintenant se saisir résolument de la question de l'équilibre de la représentation régionale dans sa structure de gouvernance au cours de la prochaine phase de son existence.

Les mandants tripartites attendent avec impatience une amélioration de la structure de gouvernance de cette importante Organisation. Lors de leur dernière réunion à Addis-Abeba (Ethiopie), le 4 avril dernier, les ministres du travail africains se sont dits fermement convaincus qu'en améliorant sa gouvernance l'OIT ne fera qu'assumer la responsabilité qui est la sienne: défendre les intérêts de ses mandants. Ils ont réitéré et appuyé l'appel urgent en faveur d'une plus grande représentativité des membres du Conseil d'administration du BIT grâce à une méthode de désignation tenant compte des différents intérêts géographiques, économiques et sociaux des groupes qui le constituent. J'espère que l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT de 1986 figurera en bonne place dans les discussions qui se tiendront au cours des célébrations du centenaire.

J'espère également que le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail et les discussions qui s'ensuivront nous aideront à relever les défis du monde du travail au XXI^e siècle. Les Etats Membres devraient se réjouir des innombrables possibilités qui s'offrent à eux d'améliorer la qualité de la vie des travailleurs, d'élargir les choix, de combler les disparités entre hommes et femmes, de réparer les dommages causés par les inégalités mondiales et les changements climatiques et, surtout, de se répartir les responsabilités, en vue de bâtir un avenir plus durable dans lequel nous ne laisserons personne de côté.

Je veux, une fois encore, féliciter l'OIT pour son centenaire et j'espère que nous quitterons la Conférence forts de la conviction que nous pouvons offrir à tous nos citoyens la possibilité de réaliser leurs aspirations.

Allocution de Son Excellence
M^{me} Erna Solberg,
Première ministre du Royaume de Norvège

M^{me} Solberg
Première ministre du Royaume de Norvège
(*original anglais*)

La Norvège fait partie des Membres fondateurs de cette Organisation. En 1919, nous nous sommes engagés à travailler de concert pour promouvoir le progrès économique et social et faire triompher la justice sociale. En cent ans, les nouvelles technologies ont

transformé notre quotidien et nos conditions de vie. L'espérance de vie s'est accrue. Les soins de santé de base et l'éducation sont largement accessibles, et la plupart des gens ont vu leurs revenus augmenter. En travaillant ensemble, nous avons fait bien plus que ce que nous aurions été capables de faire séparément.

Les nouvelles technologies, l'évolution démographique, les changements climatiques et la mondialisation sont pourtant en train de transformer rapidement notre monde, et le monde du travail se transforme aussi de façon radicale et rapide. Notre tâche est loin d'être finie, et il nous reste de nombreux défis à relever. Il nous faut encore promouvoir le travail décent partout dans le monde. Nous pouvons et devons faire mieux. Lorsque le prix Nobel de la paix a été décerné à l'Organisation internationale du Travail (OIT) en 1969, le Comité Nobel a rappelé le principe fondateur de l'OIT: «Si tu veux la paix, cultive la justice». En cette année qui marque le centenaire de notre Organisation, il est utile que nous nous remémorions ce qui a inspiré cette devise et que nous gardions à l'esprit combien elle reste d'actualité.

Pendant ces cent ans, l'OIT s'est affirmée en tant que championne de la coopération tripartite active, des normes internationales contraignantes, des droits des travailleurs et des conditions équitables en matière de concurrence, et de la justice sociale. C'est elle qui a forgé le concept de «travail décent pour tous», repris dans les objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 8. Le travail décent n'est pas seulement un objectif majeur en soi, il est indispensable à l'avènement d'une économie sociale et durable au niveau mondial.

Le marché du travail norvégien est un marché mondialisé. Comme la plupart des pays européens, nous tirons largement profit de la main-d'œuvre qualifiée venue d'autres pays et de la libre circulation des personnes en Europe. C'est ainsi que notre économie a pu prospérer. Dans le même temps, nous avons observé que les importantes migrations de main-d'œuvre peuvent avoir des effets pervers sur le marché du travail, les salaires et les prestations sociales. Nous avons aussi relevé une augmentation du nombre d'infractions au droit du travail, que nous ne saurions tolérer. Personne ne souhaite que les conditions de travail ou les salaires ne soient tirés vers le bas, car cette course au moins-disant pourrait entraîner par ricochet une poussée du nationalisme, du protectionnisme ou du populisme. Tous les pays européens sont confrontés à ce problème, et nous devons prendre ces préoccupations au sérieux. Nous intensifions actuellement notre coopération pour que les normes en vigueur soient appliquées. Le gouvernement norvégien est résolu à combattre les infractions sur le marché du travail européen en étroite collaboration avec l'Union européenne (UE) et ses Etats membres. Les services de l'inspection du travail de différents pays collaborent sur des cas concrets. Ils échangent des informations, apprennent les uns des autres et combattent de concert les pratiques inéquitables et parfois délictuelles qui sont constatées sur le marché du travail européen.

Transposées à l'échelle de la planète, ces préoccupations prennent une dimension encore plus large, en raison des flux migratoires mondiaux. Les travailleurs migrants en situation illégale risquent plus que les autres d'être exploités et happés par le marché du travail au noir qui ne leur offre que peu de droits et de perspectives d'avenir. Nous ne saurions tolérer pareille exploitation, pas plus que l'émergence d'économies parallèles. Nous devons donc coopérer plus étroitement au renvoi des personnes qui ne réunissent pas les conditions d'octroi d'un permis de séjour, de l'asile ou d'une protection.

En Norvège, les partenaires sociaux entretiennent depuis longtemps des relations constructives. Nous croyons au tripartisme, dont nous sommes convaincus qu'il peut contribuer à orienter notre économie mondialisée vers une croissance et un développement centrés sur l'être humain, comme l'a souligné la Commission mondiale sur l'avenir du travail. Nous pensons également qu'une coopération étroite entre le gouvernement et les partenaires sociaux est un atout qui permet de stabiliser le marché du travail et favorise la

croissance économique. Forts de ce constat et de notre expérience, nous accordons la plus haute priorité à la promotion du dialogue social sur la scène internationale.

En termes d'aide, la Norvège est l'un des principaux donateurs, tant en pourcentage du revenu national brut que par habitant. Allouer un budget généreux à l'aide nous permet de nouer des partenariats stratégiques et d'appuyer les efforts déployés au niveau mondial pour atteindre les ODD. Quasiment tous les partis politiques s'accordent à dire que le financement du développement constitue un défi majeur. Les politiques de développement que conduit la Norvège au niveau national, bilatéral et international s'inspirent du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), et je trouve très encourageant que les acteurs du marché du travail, tant en Norvège qu'ici, à l'OIT, aient conscience de l'importance majeure des ODD. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui doit se tenir prochainement au sein de l'ONU, nous offrira une excellente occasion de faire le point sur les avancées enregistrées jusqu'à présent pour ce qui est de la réalisation de l'ODD 8. Il nous permettra aussi de définir nos priorités d'action pour l'avenir.

Touchant 40 millions de personnes d'après les estimations, l'esclavage moderne est aujourd'hui l'un des principaux obstacles à la réalisation des droits de l'homme dans le monde. Il touche tous les pays et toutes les couches sociales. Nous sommes tous concernés, de par les vêtements que nous portons, les téléphones portables que nous utilisons ou les poissons que nous mangeons. Il appartient à chacun de nous de combattre et d'éliminer l'esclavage où qu'il sévise. Responsabiliser le secteur privé est un des moyens d'y parvenir car l'Etat et le secteur privé doivent chacun assumer leurs responsabilités. A cet égard, je souhaiterais tout particulièrement remercier la Première ministre Theresa May pour l'action qu'elle a menée sans relâche pour combattre l'esclavage moderne. Quant à l'OIT, qui demeure un acteur important en matière normative, elle a été à l'avant-garde de la lutte contre l'esclavage moderne. Des normes internationales contraignantes sont d'une importance capitale, et celles qui existent doivent être préservées et renforcées. La Norvège intensifie actuellement son action contre l'esclavage moderne et, à cet égard, elle entend collaborer avec les partenaires déjà engagés dans cette lutte. C'est pourquoi j'ai le plaisir d'annoncer que la Norvège souhaite rejoindre l'Alliance 8.7.

Les femmes constituent près de la moitié de la population en âge de travailler dans le monde, mais seules 50 pour cent des femmes travaillent, contre 80 pour cent des hommes. L'égalité entre hommes et femmes et la participation des femmes au monde du travail comptent pour beaucoup dans la croissance économique et le bon fonctionnement de la société. Lorsque les femmes ne participent pas à l'activité économique, la société y perd en termes de main-d'œuvre, de recettes fiscales et de pouvoir d'achat. Ouvrir aux femmes l'accès au marché du travail élargit le vivier des compétences. Les mesures prises pour promouvoir les ODD et l'égalité entre hommes et femmes sont donc étroitement liées à la fois aux travaux de l'OIT et à l'action entreprise pour réaliser l'ODD 8. Nous devons faciliter la participation des femmes. En Norvège, les investissements publics dans l'infrastructure, la protection sociale et le secteur public du soin et des services à la personne ont largement contribué à réduire l'écart entre les hommes et les femmes sur le marché du travail. Offrir aux femmes la possibilité de retravailler après avoir eu un enfant permet aux hommes et aux femmes d'apporter leur contribution. Les congés maternité et paternité et le congé parental sont devenus la norme. Les services publics de garde des enfants sont largement accessibles, ce qui change considérablement les choses. La promotion du travail des femmes a largement contribué à la création de richesses en Norvège. Saviez-vous que la première femme qui a siégé comme déléguée à la Conférence internationale du Travail était norvégienne? Inspectrice du travail, Betzy Kjelsberg a représenté le gouvernement norvégien de 1923 à 1935. Les pays nordiques sont très avancés pour ce qui est de l'égalité entre hommes et femmes, mais ils ont encore beaucoup à faire pour réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.

Si la violence et le harcèlement dans le monde du travail peuvent toucher tous les travailleurs, ces phénomènes sont fortement liés au genre. C'est pourquoi la Norvège appuie pleinement la décision qui a été prise d'accorder la priorité à ce thème à la présente session de la Conférence internationale du Travail, et nous apportons notre soutien aux travaux visant à instaurer un cadre mondial de lutte contre ce fléau, qui doit être combattu au niveau national et international. Une nouvelle convention de l'OIT contribuera à atteindre cet objectif.

L'éducation est essentielle pour élargir l'accès au marché du travail et favoriser le développement et la croissance à l'échelle nationale. Elle constitue l'une des premières priorités de la politique de développement de la Norvège. Si nous voulons offrir à tous une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, il nous faut investir davantage. Nous devons faire plus pour répondre aux besoins éducatifs de tous les enfants, y compris ceux qui sont les plus difficiles à atteindre. Cette ambition est au cœur de notre engagement à ne laisser personne de côté. Ouvrir aux jeunes générations l'accès à la formation professionnelle aidera ces nombreux jeunes à surmonter les obstacles auxquels ils se heurtent. Les jeunes doivent avoir les compétences dont le marché du travail a besoin pour s'y faire une place, et la formation professionnelle est aussi importante pour pallier l'inadéquation des compétences aux besoins du marché. Il est d'ailleurs de plus en plus fréquemment admis que, pour mettre fin à la crise de l'emploi des jeunes, il est essentiel de mettre en place des systèmes d'apprentissage de qualité.

La Norvège continuera à appuyer le programme de développement des compétences du BIT avec détermination. Pendant notre vie professionnelle, nous allons avoir besoin de compétences autres que celles que nous acquérons quand nous sommes jeunes. Pour garantir l'efficacité du système d'apprentissage tout au long de la vie, l'éducation et l'emploi doivent être mieux coordonnés. Il faudra créer davantage d'emplois, et davantage de personnes devront être formées aux compétences nécessaires à ces emplois. La Norvège défend une approche du travail centrée sur l'être humain. Nous devons déterminer quelles seront à terme les compétences prisées sur le marché du travail en ayant recours au dialogue social. La Norvège a créé une commission tripartite sur les besoins en compétences, et le gouvernement a lancé une réforme visant à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie. L'un de nos principaux objectifs consiste à mettre en place des modèles de formation continue plus souples et intensifier la coopération tripartite sur les qualifications.

L'OIT est un membre estimé du système des Nations Unies, unique de par sa structure tripartite. Elle s'inscrit également dans un système multilatéral plus large, et les organisations multilatérales jouent un rôle important en facilitant la coopération entre les Etats. Si nous voulons relever les grands défis de notre temps, nous devons intensifier la coopération internationale plutôt que l'inverse. Le système multilatéral est pourtant mis à rude épreuve. Des tendances comme l'isolationnisme et le protectionnisme mettent à mal un ordre mondial reposant sur des règles, ce qui constitue une menace grave pour notre prospérité et notre bien-être. Le système multilatéral est nécessaire, et nous ne devons ménager aucun effort pour le rendre plus efficace, plus efficient et plus légitime. Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies forte qui s'acquitte de sa mission mais, pour cela, les Etats Membres doivent s'impliquer et veiller à ce que les réformes dont ils ont convenues soient mises en œuvre.

L'importance qu'accorde le Secrétaire général au développement économique est une excellente occasion pour nous de faire progresser l'Agenda du travail décent au sein du système des Nations Unies et au-delà. Fervente partisane d'un ordre fondé sur des règles, la Norvège a toujours apporté un appui sans faille à l'ONU. Nous présenterons dans le courant du mois un livre blanc sur le rôle de la Norvège au sein du système multilatéral et sur l'intérêt qu'elle lui porte, et nous ne ménageons aucun effort pour renforcer la coopération internationale.

L'heure est venue d'unir nos forces pour protéger tout ce que nous avons construit depuis cent ans. L'OIT peut se prévaloir de n'avoir eu de cesse de défendre la justice sociale et le bien-être des travailleurs dans le monde entier, mais elle ne doit pas pour autant se reposer sur ses lauriers. A l'aube de son deuxième siècle, l'OIT doit être forte, moderne et efficace, et s'appuyer sur le tripartisme et le dialogue social pour élaborer des politiques visant à promouvoir le travail décent pour tous et le développement durable à long terme. Nous devons veiller à ce que l'OIT guide les Etats afin qu'ils trouvent les moyens de s'adapter à la transformation rapide des systèmes de production et du marché du travail, à ce qu'elle continue d'élaborer, de suivre et de faire appliquer des règles internationales contraignantes dans le monde du travail, et à ce qu'elle continue de jouer un rôle actif au sein du système multilatéral, en défendant une approche du travail centrée sur l'être humain dans tous les domaines d'action, notamment en matière commerciale, financière, économique, sociale et environnementale. Il est de notre responsabilité de décider de la voie que nous allons maintenant emprunter. L'avenir dépendra des choix que nous allons faire ici et maintenant. La Norvège réaffirme son ferme engagement en faveur de l'égalité et de la justice sociale et cherchera systématiquement à trouver des solutions communes aux défis que notre avenir commun nous demandera de relever.

Je pense que nous ne manquerons pas non plus de travail pendant les cent prochaines années.

**Allocution de Son Excellence
M. Khadga Prasad Sharma Oli,
Premier ministre de la République fédérale
démocratique du Népal**

M. Sharma Oli
Premier ministre de la République fédérale démocratique
du Népal
(*original anglais*)

Nous sommes réunis aujourd'hui, en cette occasion historique, pour célébrer le centenaire de l'Organisation qui a été à l'origine du contrat social le plus ambitieux de l'histoire de l'humanité, pour célébrer le centenaire d'un idéal de justice, d'humanité et d'équité dans le monde et pour construire des bases tout aussi solides pour l'avenir. C'est également l'occasion de prôner le droit qu'ont les masses laborieuses d'accéder à la justice sociale par le dialogue social. J'en profite pour féliciter chaleureusement l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour son esprit de fraternité. C'est un réel honneur pour moi de participer à cet événement crucial, et je remercie le Directeur général de m'y avoir convié. Je tiens à vous transmettre les salutations et les vœux de réussite en provenance du mont Everest (Sagarmatha en népalais), et du village de Lumbini, lieu de naissance de Bouddha et berceau du bouddhisme.

La Constitution de l'OIT a été conçue sur les cendres de la première guerre mondiale. Elle traduisait une ambition collective et une volonté que l'humanité avait en partage: celle de parvenir à la paix par le dialogue social. Elle témoignait du fait que les relations de production peuvent évoluer grâce au dialogue. Les principes fondamentaux que l'OIT défendait, à savoir: l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, la liberté syndicale, la durée du travail, le droit à un salaire assurant des conditions d'existence convenables, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et la protection sociale – sont une contribution inédite à la civilisation humaine. Ce ne sont pas des acquis ordinaires; en l'espèce, l'OIT fait office de précurseur.

A ce stade, je souhaiterais mentionner deux initiatives qui ont marqué la dernière décennie du XX^e siècle: la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, adoptée en 1998, et l'Agenda du travail décent, adopté en 1999. Le rapport établi par la Commission mondiale sur l'avenir du travail et intitulé *Travailler pour bâtir un avenir meilleur* constitue, quant à lui, une base de discussion solide, et je suis persuadé qu'il permettra d'orienter le débat des vingt-cinq années à venir.

L'évolution de la technologie, de la démographie, les migrations et les changements d'organisation du travail offrent de nouvelles voies vers la prospérité. En revanche, ces phénomènes bouleversent nos modes de travail actuels. La technologie s'est substituée aux emplois traditionnels, a modifié notre manière de travailler et rendu nos lieux de travail plus innovants. En outre, l'intelligence artificielle, l'automatisation, la robotique, l'Internet, l'impression 3D et la chaîne de blocs sont en passe de transformer en profondeur notre conception du travail. L'économie des plateformes numériques permet à des millions de personnes de travailler à distance. Or tout changement est porteur de nouvelles occasions à saisir et de nouveaux défis à relever. Il nous appartient donc de faire en sorte que notre destinée reste sous conduite humaine et ne soit pas régie par la technologie. Il nous appartient aussi d'offrir aux générations futures une planète habitable et de créer une situation «gagnant-gagnant» en exploitant le dividende démographique là où le capital humain fait défaut.

Nous devons gérer ces changements en continuant d'accorder la primauté à l'être humain. Pour y parvenir, il est indispensable d'investir dans les capacités humaines, de promouvoir l'entrepreneuriat et de créer des emplois décents. Nous sommes tenus d'assurer l'égalité hommes-femmes, de renforcer la protection sociale, de respecter le dialogue social et de garantir les droits au travail. Les changements climatiques ont pour effet d'augmenter la demande d'emplois verts. Partant, les actions en faveur du climat auront bien plus de chances d'aboutir si elles démarrent dans le monde du travail. Les emplois verts feront office de tremplin vers une économie verte. L'adéquation des salaires et la maîtrise des horaires de travail vont de pair, et sont le symbole de la prospérité et du bien-être de tous les travailleurs. Le travail n'est pas une marchandise, et l'OIT doit veiller à ce que les principes consacrés par la Déclaration de Philadelphie soient respectés en tout temps. Le chômage chronique des jeunes est source d'instabilité politique et de pauvreté. Nous devons mettre un terme à cette situation.

Le Népal dispose de vastes ressources naturelles et d'un dividende démographique conséquent, ce qui est très prometteur pour l'avenir du travail dans le pays. Nous avons fermement réformé la législation et la politique générale afin de prendre en compte la dynamique de l'environnement international du travail. Nous avons également transposé dans notre droit interne les dispositions des instruments fondamentaux de l'OIT auxquels nous avons adhéré. Nos textes de loi n'établissent aucune discrimination à l'égard des travailleurs au regard de leur statut, qu'il s'agisse de travailleurs réguliers, irréguliers, externalisés, contractuels ou issus du secteur formel ou informel. Nous avons redéfini la notion d'emploi à vie et prévu d'étendre la protection sociale à tous les travailleurs, indépendamment de la nature de leur emploi. En outre, nous avons établi un juste équilibre entre flexibilité et sécurité sociale et mis un terme juridique à la dichotomie légale entre secteur formel et secteur informel. Nous avons ainsi pu conclure avec succès le processus de formalisation du secteur informel.

La Constitution démocratique du Népal repose sur les idéaux d'égalité, de non-discrimination et de justice sociale. Une démocratie est incomplète si elle n'est pas assortie de droits économiques et de la justice sociale. Nous sommes d'avis que la notion de démocratie ne se limite pas à des aspects formels tels que la formation de partis politiques, la participation au processus électoral ou l'exercice de la liberté d'expression. Pour nous, la démocratie intègre tous les domaines d'émancipation de l'être humain – politique, économique, social et culturel. Notre Constitution consacre d'ailleurs le droit à la justice

sociale, le droit de ne pas être soumis à l'exploitation, le droit au travail, à une rémunération et à la sécurité sociale, ainsi que le droit d'adhérer à un syndicat et le droit de négociation collective. Au Népal, les droits à l'éducation, aux soins de santé, à l'alimentation, au logement et à la culture, ainsi que les droits linguistiques sont, eux aussi, garantis en tant que droits fondamentaux.

Nous avons promulgué toute une série de textes pour faire appliquer les droits fondamentaux, notamment ceux qui ont trait au monde du travail. Les Népalais bénéficient tout au long de leur vie d'une couverture sociale. Les enfants et les personnes âgées sont affiliés au régime de sécurité sociale universelle de l'Etat et les travailleurs actifs – à un régime de sécurité sociale fondé sur les cotisations, comme le prévoit une disposition de la Loi sur la sécurité sociale. En novembre dernier, le Népal a jeté les bases d'un régime complet de sécurité sociale destiné aux personnes actives. Ce projet, le plus vaste jamais entrepris dans le pays en matière de sécurité sociale, repose sur un système de cotisations versées par les travailleurs et les employeurs, et offre tout un ensemble de prestations (chômage, maternité, maladie, accident, vieillesse, indemnités pour membres de la famille à charge et handicap). Ces vingt-cinq dernières années, les personnes âgées ont pu bénéficier d'une pension de vieillesse, et les femmes seules ainsi que les femmes issues des groupes les plus marginalisés de la société, ont perçu une allocation mensuelle. Ces prestations, d'une importance cruciale, n'ont cessé de croître et de s'étendre à de nouvelles catégories.

En février de cette année, dans le cadre du programme pour l'emploi du Premier ministre, un nouveau régime de sécurité sociale fondé sur l'emploi a vu le jour. Ce programme phare a pour objet de créer des emplois, de garantir un emploi à toutes les personnes en âge de travailler, de verser des indemnités en cas de chômage, de promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat et d'accompagner la formation, la reconversion et le perfectionnement des compétences. Soucieux de faire évoluer les relations de production, nous avons adopté une nouvelle série de textes législatifs destinés à préserver la dignité du travail, à garantir une rémunération égale pour un travail de valeur égale et à offrir une certaine flexibilité dans le monde du travail. La loi sur les syndicats protège les droits collectifs de nos travailleurs, conformément aux dispositions de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.

L'inclusion demeure un principe fondamental de notre mode d'organisation politique. Des mesures ont expressément été mises en place pour veiller à ce que toutes les catégories de la société soient représentées au sein des organes étatiques. Le tiers des sièges du Parlement fédéral du Népal et des Assemblées provinciales est réservé aux femmes. En outre, les élections de 2017 ont donné lieu à une représentation féminine dépassant 41 pour cent dans les organes élus.

Les entreprises sont l'élément moteur des économies modernes qui offrent des emplois et respectent les normes de l'OIT. Nous devrions les aider à se développer, à créer davantage d'emplois et à soutenir l'économie. Par «création d'emplois», il faut entendre développement de l'entrepreneuriat et des entreprises – notamment des microentreprises et des petites et moyennes entreprises – ainsi que des jeunes entreprises à croissance rapide et du travail indépendant. Pour remédier à la pénurie d'emplois, il est essentiel de proposer à nos jeunes des emplois décents et de leur faire bénéficier à tous de la sécurité sociale. Les travailleurs migrants sont souvent exposés à des frais de recrutement élevés, à la substitution des contrats de travail, à des conditions de travail dangereuses et sans garantie et au non-respect de leurs conditions d'emploi. Comme le Népal est à la fois un pays d'origine et de destination, nous considérons que le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté en décembre dernier, définit le cadre de notre coopération. Ainsi, nos activités au sein du Conseil d'administration du BIT et du Conseil des droits de l'homme de l'ONU sont-elles éclairées par les principes de base sur lesquels repose ce pacte, à savoir: rendre les migrations sûres et ordonnées, et veiller à ce qu'elles soient favorables à tous.

Nous avons mis en place un cadre institutionnel permettant de favoriser le dialogue social aux niveaux fédéral, provincial, local et des entreprises. Grâce à la plateforme commune, unique en son genre, dont dispose le Centre conjoint de coordination syndicale (JTUCC), le Népal est à même de rassembler les syndicats dans toute leur diversité. Ce forum bien distinct de travailleurs représente tous les travailleurs népalais. Il leur donne la possibilité de participer au dialogue social et défend leurs intérêts dans un esprit de solidarité et de camaraderie. Le tripartisme qui caractérise le centre a d'ailleurs contribué à améliorer les relations professionnelles et à réduire sensiblement les conflits du travail. Souhaitant s'assurer que les employeurs s'acquittent bien de leurs obligations, les autorités népalaises conduisent des audits du travail qui sont l'occasion d'engager une réflexion, de procéder à une auto-évaluation et de se perfectionner. L'inspection du travail et celle des conditions de sécurité et de santé au travail font partie intégrante de ces audits. Les acteurs du monde du travail ont du reste établi de leur plein gré un contrat social afin de matérialiser les questions relatives aux droits et de négocier des accords collectifs visant à protéger les intérêts des travailleurs.

Dans sa lutte au service de la démocratie, le Népal s'est fortement inspiré de l'action de l'OIT. En effet, bon nombre de nos dirigeants syndicaux ont été les porte-flambeaux de la résistance à l'autocratie et les pionniers du mouvement démocratique. J'ai à mon actif cinquante années de lutte pour l'égalité et la justice sociale. Sous ma direction, le gouvernement s'emploie à traduire dans les faits la devise nationale: «La prospérité du pays fait le bonheur des Népalais». Une main-d'œuvre qualifiée concourt à la prospérité d'un pays, laquelle devrait conduire au bonheur. Dans ce contexte, nous pourrions donc reformuler la devise en ces termes: «La qualification de la main-d'œuvre et la prospérité du pays font le bonheur des Népalais», et en faire le mot d'ordre de notre programme pour garantir un travail, un salaire et un lieu de travail décents.

Nous entendons en finir avec toutes les formes de privation et d'exploitation, garantir un développement équitable et jeter les bases d'un Etat orienté vers le socialisme, comme le prévoit notre Constitution. Nous avons en outre pour objectif de mettre un terme aux pires formes d'exploitation des enfants d'ici à 2022 et à toutes les formes d'exploitation des enfants d'ici à 2025. Qui plus est, nous avons à cœur de réaliser les objectifs de développement durable (ODD) avant 2030, notamment l'ODD 8 sous tous ses aspects. C'est ainsi que le Népal a rejoint l'Alliance 8.7 à titre de pionnier.

Un siècle s'est écoulé, mais les mots figurant dans le Préambule de la Constitution de l'OIT, qui invitent à réaffirmer la justice sociale et la paix durable, continuent de résonner dans cette salle de réunion. Nous devons nous acquitter de nos «obligations morales minima» et nous efforcer de résoudre les problèmes les plus urgents de notre époque. L'heure est venue de défendre les idéaux fondateurs de l'OIT et de montrer qu'ils n'ont rien perdu de leur pertinence pour promouvoir les valeurs de mérite personnel, d'égalité, de justice sociale et d'avenir pérenne. Interrogeons-nous ensemble sur la manière dont l'OIT pourra assurer son propre avenir et celui de ses mandants tripartites. J'ai bon espoir que le document final de la session du centenaire rendra dûment compte de cette question essentielle pour l'Organisation.

Intervention de M. Guy Ryder en hommage à Nelson Mandela, invité d'honneur de la 77^e session de la Conférence internationale du Travail

(Une courte vidéo sur l'ancien Président Nelson Mandela et l'OIT est présentée.)

M. Ryder

Directeur général du Bureau international du Travail
et Secrétaire général de la Conférence
(original anglais)

Je prends la parole pour relever une circonstance historique remarquable: le centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT) coïncide presque exactement avec celui de la naissance de Nelson Mandela, ce qui ne peut que retenir notre attention. La vidéo que vous venez de voir a été tournée à la 77^e session de la Conférence internationale du Travail, en 1990, qui a été un moment particulier – le Mur de Berlin venait de tomber, la Conférence a accueilli le Premier ministre démocratiquement élu de Pologne, Tadeusz Mazowiecki, accompagné d'un délégué des travailleurs du nom de Lech Wałęsa. Et bien sûr, comme nous venons de le voir, elle a accueilli Nelson Mandela, qui faisait sa première visite en Europe en tant que dirigeant libre.

A l'époque, déjà, Nelson Mandela et Cyril Ramaphosa formaient une sorte de duo – tandis que Mandela en appelait à la conscience du monde pour voir la liberté et la dignité triompher de l'apartheid, Cyril Ramaphosa faisait des syndicats un formidable moteur de justice sociale. Ils ont uni les forces de la société civile – les employeurs et les syndicats – et ont fini par changer l'Afrique du Sud.

Le gouvernement sud-africain avait quitté l'OIT en 1964, mais en 1992, à la demande du Congrès des syndicats sud-africains (COSATU), l'OIT avait envoyé une Commission d'investigation et de conciliation en matière de liberté syndicale en Afrique du Sud. Les syndicats et les employeurs d'Afrique du Sud ont continué à tirer parti de l'appui tripartite de l'OIT. Pendant trois décennies, la Conférence internationale du Travail a suivi et mis en œuvre sa Déclaration concernant la politique d'apartheid et son Programme d'action contre l'apartheid.

Dans le discours qu'il avait prononcé à cette tribune en 1990, Nelson Mandela avait constaté que «l'histoire se souvient qu'il y a très peu d'autres problèmes que l'humanité, dans son ensemble, ait condamnés autant que le crime de l'apartheid, qui est un crime contre l'humanité». Il nous avait invités, comme nous venons de l'entendre, à finir le chemin ensemble. C'est ce que nous avons fait.

Dix-sept ans après, en 2007, Nelson Mandela acceptait le premier Prix de l'OIT pour la recherche sur le travail décent. Il avait alors déjà quitté la présidence de l'Afrique du Sud. Dans un message à la Conférence, il avait appelé à «encore progresser sur la voie de la consultation et du dialogue social sur toutes les questions que visent nos politiques». Il nous avait rappelé que le «travail décent renvoie au droit non seulement de survivre, mais de prospérer et d'avoir une vie digne et épanouissante» et que tous les êtres humains devraient y avoir accès.

Je pense que ce sont là des messages qui nous sont utiles alors que nous nous tournons vers l'avenir du travail et l'avenir de l'OIT et je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de dire ces quelques mots.

**Allocution de Son Excellence
M. Cyril Ramaphosa,
Président de la République sud-africaine**

M. Ramaphosa
Président de la République sud-africaine
(*original anglais*)

C'est un grand honneur et un privilège pour moi de prendre la parole à l'occasion de la session de la Conférence internationale du Travail qui se tient cette année, alors même que l'Organisation internationale du Travail (OIT) célèbre son centenaire. C'est en fait un double honneur, puisque je suis ici vingt-neuf ans ou presque après que Nelson Mandela s'est présenté devant cette illustre assemblée. C'était quatre ans avant qu'il devienne le Président démocratiquement élu de l'Afrique du Sud. L'OIT, comme il vous l'avait demandé, a soutenu notre combat pendant les quatre années suivantes, et, avec votre aide en tant que représentants de l'Organisation internationale du Travail, nous avons en effet conquis notre liberté. Et me voilà aujourd'hui devant vous, vingt-cinq ans plus tard, pour remercier une fois encore l'OIT d'avoir soutenu notre combat. Merci infiniment.

C'est l'occasion d'évoquer l'impact profond que l'OIT a eu sur le monde du travail ainsi que sur la vie des travailleurs du monde entier ces cent dernières années. Pour les Sud-Africains, l'OIT a joué un rôle particulièrement important en donnant forme et substance à l'organisation du marché du travail que nous connaissons aujourd'hui. Tout au long de notre combat pour la démocratie, la justice et les droits des travailleurs, l'Organisation nous a accordé, de façon très concrète, un soutien sans faille et nous a aussi prodigué ses encouragements et ses conseils.

Au début du mois, le principe de la justice sociale, qui est l'un des principes fondamentaux de l'OIT, a été très bien défendu dans nos tribunaux sud-africains, où des avocats représentant des mineurs et d'autres avocats représentant cinq compagnies minières ont demandé de concert à la cour d'approuver un règlement pour un montant de plusieurs milliards de dollars en faveur des mineurs qui ont contracté des maladies telles que la silicose et la tuberculose dans l'exercice de leur profession. Cette affaire a des répercussions immenses et profondes sur la façon dont la dignité des travailleurs, leur bien-être ainsi que leur santé et leur sécurité sont pris en compte dans notre pays. Elle représente, à bien des égards, une victoire pour la justice sociale et accorde réparation à l'un des groupes de travailleurs les plus vulnérables, pas seulement en Afrique du Sud, mais dans l'ensemble des pays en développement. Les mineurs du monde entier travaillent dans des conditions extrêmement dangereuses et difficiles, comme beaucoup d'entre nous le savent, et sont souvent exploités et privés de prestations adéquates. Ce règlement est une véritable démonstration de justice sociale, comme la défend l'OIT, mais il constitue aussi – à l'instar de l'action collective en justice qui l'a précédé – une démarche unique dans notre histoire, qui offre un dédommagement pour les situations de travail dangereux auxquelles des travailleurs ont été exposés depuis 1965.

C'est pour des travailleurs tels que ceux-ci, pour la protection et la promotion de leurs droits, que l'OIT a été créée il y a cent ans par un groupe de visionnaires. Cette initiative a jeté les bases d'un nouveau monde de justice sociale, où les gouvernements, les employeurs et les travailleurs peuvent travailler et lutter ensemble pour atteindre un objectif commun. Lorsque l'OIT a été créée, le monde était bien différent. Il se relevait à peine des ravages de la guerre, mais les défis auxquels il faisait alors face sont analogues à ceux auxquels il continue d'être confronté aujourd'hui. Le monde doit maintenant se demander comment renforcer les droits des travailleurs face à l'industrialisation rapide, au changement climatique et à l'évolution des techniques. En répondant à cette question – qui, selon moi,

constitue à la fois un défi à relever et une possibilité à exploiter –, l'OIT a été un porte-drapeau durant les cent dernières années.

C'est dans l'accomplissement de son dessein fondateur que l'OIT a institué la Commission mondiale sur l'avenir du travail. J'ai eu le privilège et l'honneur exceptionnels de coprésider cette commission avec le Premier ministre du Royaume de Suède, Stefan Löfven. C'est une initiative remarquable qui place l'OIT au centre de l'action menée au niveau mondial en vue de façonner le monde du travail, dans la perspective d'un lendemain en constante évolution et marqué par l'incertitude. Les travaux entrepris, les idées partagées et les recommandations formulées seront d'une très grande utilité pour de nombreux pays et pour mon propre pays, l'Afrique du Sud, alors que nous sommes confrontés aux défis du changement. Cette initiative fournit aussi des indications sur la meilleure manière de mettre à profit les possibilités qu'offre ce changement à chacun d'entre nous, mais aussi à tous les pays et à toutes les personnes qui travaillent, dans le monde entier.

Composée de personnalités mondiales de premier plan issues d'entreprises, de syndicats, de groupes de réflexion, de gouvernements et d'organisations non gouvernementales, la commission a considéré que le changement rapide et d'une ampleur sans précédent qui a lieu dans le monde du travail nécessitait une réaction centrée sur les êtres humains, qui doivent être au cœur de toutes les solutions que nous proposons pour résoudre les problèmes. La commission a constaté que la main-d'œuvre comme le lieu de travail subissent une transformation rapide due aux progrès technologiques résultant de la quatrième révolution industrielle, alors que les emplois sont menacés par l'essor de l'intelligence artificielle, de l'automatisation et de la robotique.

Dans le monde entier, des centaines de millions de personnes sont confrontées au chômage et à la pauvreté au travail. Les jeunes et les femmes sont tout en bas de la plupart, sinon de la totalité, des indicateurs socio-économiques. L'évolution des méthodes de travail engendre une précarisation accrue de la main-d'œuvre dans de nombreux pays.

Le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, particulièrement entre les hommes et les femmes, n'est toujours pas appliqué dans de nombreuses parties du globe, ce qui remet en question notre engagement collectif en faveur de l'égalité des sexes et de la justice. Qu'il s'agisse d'un travailleur sous-payé dans une usine de confection, d'un chauffeur de taxi licencié par suite du développement des plateformes en ligne ou même d'une joueuse de football faisant partie d'une équipe nationale qui demande le même salaire et les mêmes avantages que ses homologues masculins, le problème est le même. Nous savons cependant que l'évolution du monde du travail offre aussi des possibilités nouvelles et séduisantes. Si nous voulons tirer profit de ces changements plutôt que d'en subir les conséquences, il nous faut adopter une nouvelle approche.

C'est la raison pour laquelle la Commission mondiale sur l'avenir du travail a dit que nous devons mettre l'accent sur trois objectifs: investir dans le potentiel humain; investir dans les institutions du monde du travail; et investir dans le travail décent et durable. C'est une démarche indispensable si nous voulons parvenir à instaurer ce que j'appellerais un contrat social revitalisé, qui engloberait tous les facteurs essentiels au développement humain, y compris les droits, les conditions d'accès et les possibilités offertes.

La commission préconise la reconnaissance officielle d'un droit universel à l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que d'un engagement universel en ce sens. Les salariés devraient avoir la possibilité d'acquérir des compétences, de se recycler et de se perfectionner. Nous proposons une réaffectation des dépenses publiques visant à assurer une protection sociale universelle tout au long de la vie, financée par des régimes de protection sociale contributifs.

La commission préconise également une intensification de l'investissement dans les institutions, les systèmes et la réglementation du travail. Il existe aussi une proposition en faveur d'une garantie universelle pour les travailleurs, qui reconnaît et protège leurs droits fondamentaux tels que la liberté syndicale, le droit à la négociation collective et l'abolition du travail forcé et du travail des enfants. Une telle garantie assurerait la protection de tous les travailleurs en favorisant la mise en place d'institutions du marché du travail adaptées au monde du travail du XXI^e siècle. Elle devrait comprendre des dispositions qui garantissent un salaire assurant des conditions d'existence convenables, des limites à la durée du travail ainsi que la sécurité et la santé au travail et qui permettent en outre aux travailleurs de mieux maîtriser leur temps de travail.

Le mot «garantie» peut causer un certain malaise chez quelques groupes d'employeurs. Selon moi, plutôt que de considérer qu'il s'agit d'une question à propos de laquelle les parties au contrat divergent, il vaudrait mieux y voir une occasion de les amener à conclure un compromis, ce qui est la marque distinctive de ce qu'a constamment été l'OIT depuis un siècle, c'est-à-dire un lieu où employeurs, travailleurs et gouvernements ont toujours trouvé le moyen d'aboutir à un accord, même au sujet des problèmes les plus difficiles et les plus insolubles.

Le troisième objectif d'un programme centré sur l'humain est l'investissement dans le travail décent et durable. Des investissements ciblés du secteur privé et du secteur public, conjugués aux technologies appropriées, peuvent créer des millions de nouveaux emplois décents et durables, en particulier dans l'économie verte, dans le secteur des services à la personne, dans le développement de l'infrastructure et dans les zones rurales. En tant que représentants de pays africains, nous sommes particulièrement déterminés à faire en sorte que ces investissements soient axés sur la création de débouchés économiques pour les jeunes.

Nous, Africains, faisons partie d'un continent où les jeunes représentent un énorme dividende démographique. Bon nombre des jeunes de notre continent sont sans emploi et n'ont pas les compétences indispensables exigées sur les lieux de travail d'aujourd'hui et de demain. En Afrique du Sud, nous mobilisons les employeurs autour de programmes susceptibles d'offrir aux jeunes des possibilités d'initiation à la vie professionnelle sur une très grande échelle. Nous avons invité nos grandes entreprises à mettre en œuvre des mesures pratiques destinées à combler l'écart entre le monde de l'apprentissage et le monde du travail. Beaucoup d'employeurs se prêtent au jeu et en tirent d'importants avantages car, en participant à ce processus, ils sont en mesure de trouver des jeunes talentueux et bien formés qui sont disposés à rejoindre leurs entreprises.

Dans sa recommandation finale, la commission préconise de remodeler les structures d'incitation qui orientent l'activité des entreprises afin d'encourager l'investissement responsable à long terme dans l'économie réelle. Nous avons besoin de mesures favorisant le progrès social et économique qui ne se limitent pas à la seule croissance du produit intérieur brut (PIB). Ces mesures devraient englober l'impact sur l'environnement, le travail non rémunéré, l'égalité et d'autres aspects du bien-être humain. Nous recommandons également des changements dans la gouvernance et la conduite des entreprises afin de les rendre plus responsables et d'assurer une meilleure représentation des parties prenantes. Nous espérons que la Conférence prendra en compte et adoptera ce programme centré sur l'humain que la commission a mis tant de mois à élaborer, non seulement pour guider notre interaction tripartite, mais aussi pour confirmer notre engagement renouvelé en faveur du contrat social envisagé.

Pour que l'OIT puisse poursuivre son action fructueuse, il nous faut réaffirmer notre engagement en faveur du multilatéralisme. Bien que l'OIT garde son caractère unique au sein du système des Nations Unies en tant que seule organisation ayant comme partenaires les gouvernements, les employeurs et les travailleurs sur un pied d'égalité, le cadre

multilatéral mondial demeure à l'heure actuelle très fragile. La perspective d'une guerre commerciale imminente et d'autres désaccords semblent témoigner d'une tension et d'une polarisation accrues à l'échelle mondiale. Si nous voulons rester un vecteur fiable et crédible de la réalisation de la justice sociale, l'unité et la cohésion sur le plan organisationnel, dans le cadre du système multilatéral, sont primordiales. Nous devons continuer de réformer la gouvernance de l'Organisation elle-même afin que celle-ci puisse ainsi promouvoir l'universalité, l'équité et l'égalité. Alors que nous nous efforçons collectivement d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), en particulier l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance économique, nous avons besoin du leadership de l'OIT, et la présente session de la Conférence devrait y pourvoir.

Malgré les problèmes qui se posent actuellement au niveau mondial, les travailleurs bénéficient aujourd'hui de conditions de travail améliorées, y compris de meilleurs salaires, de systèmes d'assurance-chômage et d'autres avantages. Les progrès accomplis résultent de la prise de conscience dûment réfléchie que le travail décent est inextricablement lié à la paix, à la prospérité et au progrès dans le monde. Concernant l'avenir, nous devons réaffirmer notre adhésion aux droits fondamentaux des travailleurs. N'oublions pas que, devant nous, derrière nous, au-dessus de nous, au-dessous de nous et tout autour de nous, la justice sociale – qui était un principe fondamental que les fondatrices et fondateurs de l'OIT ont pris en compte et fait leur il y a un siècle – est toujours une aspiration profonde pour les travailleurs du monde entier, qui espèrent un avenir meilleur. Saisissons toutes les occasions offertes par les changements qui interviennent dans le monde du travail pour assurer une sécurité économique accrue, une pleine égalité des chances et la justice sociale.

Lorsque Nelson Mandela est venu ici il y a près de vingt-neuf ans, il a déclaré: «Je crois que nous pouvons dire avec assurance que l'OIT sera à la hauteur de nos attentes.» Aujourd'hui, nous pouvons déclarer avec confiance que c'est un sentiment partagé par des milliards de personnes dans le monde entier. Ils voient dans l'OIT cet auguste organisme qui sera à la hauteur de leurs attentes. Collaborons donc au renforcement de cette importante Organisation et veillons à ce qu'elle continue d'assumer la mission pour laquelle elle a été créée il y a cent ans.

**Allocution de Son Excellence
M. Stefan Löfven,
Premier ministre du Royaume de Suède**

M. Löfven
Premier ministre du Royaume de Suède
(*original anglais*)

C'est véritablement un honneur d'être ici aujourd'hui et de prononcer ce discours, non seulement parce que nous célébrons le centenaire, mais aussi parce que nous saluons l'importance de cette Organisation.

«Le jour d'abondance n'est jamais le plus beau. Le plus beau jour est un jour de soif.
Oui, notre voyage a bien un sens, un but, mais c'est la route qui vaut la peine.
Le meilleur but, c'est un repos d'une nuit, où le feu est allumé et le pain rompu à la hâte.
Là où l'on ne dort qu'une fois, le sommeil est confiant, les rêves emplis de chants.»

Ces lignes ont été écrites par la poétesse suédoise Karin Boye dans les années vingt, alors que l'Organisation internationale du Travail (OIT) faisait ses premiers pas. Je les ai choisis pour commencer mon discours parce que ce que nous célébrons vraiment aujourd'hui, ce n'est pas une organisation, ni une convention, ni une date. Non, ce que nous célébrons est un mouvement, un mouvement en avant, ascendant, pour laisser derrière

nous la désolation des tranchées de la première guerre mondiale, la désolation des usines et des champs, de la faim et de la misère. C'est un mouvement qui a connu des revers, d'autres guerres, des catastrophes, mais n'a jamais cessé, a toujours trouvé une vigueur nouvelle, de nouvelles solutions. C'est un mouvement qui est résumé et symbolisé par les trois lettres O, I, T. Un mouvement qui est maintenant en route vers le futur. Parce que nous savons que «le jour d'abondance n'est jamais le plus beau. Le plus beau jour est un jour de soif.»

Nous sommes rassemblés, ici aujourd'hui, pour parler de ce qui a été réalisé et de ce qui reste à accomplir dans nos différents pays, et à cette occasion j'aimerais mentionner deux femmes suédoises, Kerstin Hesselgren et Ingegerd Friberg. Kerstin Hesselgren naquit dans une famille fortunée pendant la seconde moitié du XIX^e siècle. Son père était médecin. Elle fut éduquée par une gouvernante à la maison, puis dans une école en Suisse. Ingegerd Friberg, elle, naquit dans un foyer plus pauvre. Ses parents avaient du mal à nouer les deux bouts. Ils n'avaient pas les moyens d'acheter la ferme qu'ils louaient, et ils envisagèrent même d'émigrer en quête d'une vie meilleure. Ces deux femmes ne se connaissaient pas, elles ne se rencontrèrent probablement jamais, mais Kerstin profita de sa situation privilégiée et de son instruction pour s'employer à améliorer la situation de milliers de travailleurs dans son pays. Elle devint en 1912 la première femme inspectrice d'usines de Suède, et vint se joindre aux représentants de nombre de vos pays à la première Conférence internationale du Travail, en 1919, afin de changer le cours des choses dans le monde. Quant à Ingegerd, elle commença à travailler à 16 ans comme aide dans un hôpital, puis fut employée de maison, gardienne de nuit, livreuse de journaux et ouvrière d'usine. A près de 90 ans, interrogée par sa fille, elle parla des changements qu'elle avait connus au cours de sa vie. De l'existence plus digne qu'elle avait pu vivre, de la retraite décente qu'elle touchait et surtout de ses quatre enfants et du fait qu'ils pouvaient désormais vivre un genre d'existence qui ne lui aurait jamais semblé possible quand elle était enfant, et qu'elle considérait en fait comme la plus grande joie de sa vie. Imaginez: elle pouvait aussi avoir, comme l'écrivit Karin Boye, des «rêves emplis de chants».

Le destin d'Ingegerd et celui de Kerstin symbolisent la coopération qui, à mes yeux, est au cœur même du mouvement que j'évoquais. Nous venons tous de milieux et d'horizons différents. Nous avons des valeurs différentes, des opinions différentes, mais lorsque nous nous rassemblons et faisons un effort, nous pouvons nous trouver des buts et des rêves communs. Si j'y crois si fermement, c'est parce que cela a été le cas dans ma propre vie. Je ne suis pas né dans un milieu aisé. Enfant, j'étais placé dans une famille d'accueil de la classe ouvrière. J'ai commencé à travailler en tant que soudeur. Lorsque, plus tard, je suis devenu dirigeant syndical, les personnes qui étaient de l'autre côté de la table avaient une éducation, des valeurs et une vie différentes. Pourtant, lorsque, assis autour de la même table, nous parlions honnêtement et décidions avec un respect mutuel de nous mettre d'accord, nous arrivions, malgré nos points de départ différents, à dégager un but commun, une interprétation commune. C'est pour cela que j'ai aussi lancé le Pacte mondial, en coopération avec l'OIT et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), afin de promouvoir le dialogue social au niveau mondial. C'est une initiative à laquelle je vous invite instamment à vous joindre si vous ne l'avez pas encore fait.

J'ai vu ce que le dialogue social entre travailleurs, employeurs et gouvernements permettait d'obtenir – tant pour mes collègues et moi-même, lorsqu'il s'agissait seulement d'apporter des améliorations à nos conditions de travail, que pour l'entreprise pour laquelle nous travaillions et la société dans laquelle nous vivions. D'un point de vue plus large, j'ai aussi vu comment le dialogue social a changé le pays que je représente ici aujourd'hui, transformant ce territoire pauvre à la périphérie de l'Europe en un pays riche à la pointe de l'économie mondiale, parce que le dialogue social et la collaboration tripartite peuvent réussir ce phénomène rare: une solution où chacun est gagnant. Les travailleurs, parce qu'ils gagnent de l'influence, de meilleures conditions de travail, des salaires plus élevés et de meilleures possibilités en matière d'éducation et de prévoyance sociale. Les entreprises,

grâce à une atmosphère de travail constructive, à une ouverture au changement, au respect du droit des employeurs à diriger leur entreprise, à une productivité accrue et à des consommateurs plus solides. La société, enfin, grâce à une croissance inclusive et à la stabilité sociale. Bref, c'est une situation gagnant-gagnant-gagnant, «la route qui vaut la peine». Et c'est une force extraordinaire, qui porte l'action de l'OIT depuis un siècle.

Sur quoi devrions-nous axer cette force aujourd'hui? Quelle direction devrait prendre notre mouvement? Pour ma part, je me suis attaché à un économiste suédois, un professeur contemporain d'Ingegerd Friberg, mais aussi à la naissance de l'OIT. L'économiste s'appelait Gösta Rehn; tout comme Ingegerd, il venait d'un petit village de Suède, mais il a eu la possibilité de travailler à l'OCDE à Paris, et à l'Université de Californie à Berkeley. Il a vu la différence entre la «sécurité de la coquille», qui protège des dangers extérieurs, et la «sécurité des ailes», qui permet d'atteindre un lieu meilleur et plus sûr. Il a fait valoir que la véritable sécurité ne s'obtenait pas en faisant de vaines tentatives pour protéger tous les emplois dans une nouvelle économie, mais en s'assurant que les travailleurs puissent atteindre de nouveaux sommets, un niveau plus élevé et meilleur. Il comprenait l'importance de pouvoir avancer vers quelque chose de mieux. Car «là où l'on ne dort qu'une fois, le sommeil est confiant».

J'ai eu l'honneur de coopérer récemment avec le Président de l'Afrique du Sud, Cyril Ramaphosa, et ensemble nous avons eu le grand privilège de réunir sous l'égide de l'OIT un groupe d'experts du marché mondial du travail afin d'analyser l'avenir du travail. Nous avons pour objectif de décrire comment il conviendrait de façonner le marché du travail de demain compte tenu des bouleversements considérables auxquels le monde doit faire face. Lorsque nous avons vu l'analyse que les experts ont faite des recherches les plus récentes, ainsi que leurs conclusions, je me suis dit que Gösta Rehn devait sourire là-haut, dans son paradis. Parce que le rapport final de ces experts ne contenait ni plus ni moins qu'une version de la «sécurité des ailes» destinée au XXI^e siècle.

Bien entendu, vous connaissez les bouleversements qui définissent notre époque: le phénomène des changements climatiques et la révolution de l'intelligence artificielle. Qu'ont-ils en commun? Eh bien, ils obligeront tous deux nos sociétés à réagir avec force, en assurant la reconversion de secteurs professionnels entiers – dans lesquels est en train de s'opérer l'automatisation des principales tâches de presque tous les travailleurs, des conducteurs de camions aux gestionnaires des salaires – et en rendant durables, sans attendre, des secteurs entiers de l'économie. C'est d'ailleurs ce que nous faisons actuellement en Suède avec notre industrie de l'acier, où nous entendons pouvoir produire de l'acier sans utiliser de charbon. Tout ceci doit être fait d'une manière qui ne nuise pas à l'économie et n'exclue pas du marché de l'emploi un grand nombre de travailleurs. Si nous n'y parvenons pas, nous n'arriverons jamais à maintenir la cohésion de nos sociétés. Nous n'arriverons pas à nous doter d'économies assez fortes pour relever le troisième défi majeur, je veux parler du vieillissement de la population. Nous disposerons de très peu de temps pour opérer le changement nécessaire. Il faudra de la confiance et de la coopération entre les travailleurs, les propriétaires d'entreprise et la société, et il faudra que chacun et chacune ose essayer encore, essayer quelque chose de nouveau, se découvrir peut-être de nouvelles aptitudes dont il ou elle n'avait pas conscience. Il faudra se sentir dans «un jour de soif», ressentir la soif de quelque chose de nouveau, de novateur.

Ce que nous proposons est un programme d'action axé sur l'évolution des femmes et des hommes et leur capacité d'acquérir un nouveau savoir-faire, de se reconverter, de renforcer leurs compétences. Un programme d'action qui crée des institutions chargées d'aider les travailleurs à assumer plus de changements d'emploi au cours de leur vie. Qui soutienne l'investissement dans des emplois décents, dans un développement de l'économie rurale favorisant la prospérité, la durabilité et l'égalité. Qui crée des filets de sécurité sociale fondés sur la solidarité et le partage des risques, et instaure pour les travailleurs une garantie universelle donnant des droits fondamentaux à tous les travailleurs, où que ce soit dans le

monde et quels que soient leur type de contrat ou leur situation professionnelle. Parce que ce n'est que lorsque nous nous sentons en sécurité que nous osons déployer nos ailes.

J'aimerais maintenant vous parler aussi d'un aspect particulier. L'histoire de Kerstin Hesselgren ne s'est pas terminée à la première Conférence internationale du Travail. Lorsque Kerstin retourna en Suède, elle devint en 1921 la première femme à être élue à la Chambre haute du Parlement suédois. Le président du Parlement de l'époque eut beaucoup de mal à s'habituer à sa présence, et pendant des années il continua à s'adresser à la chambre en disant «Messieurs». Un jour, à un office marquant l'ouverture de la session parlementaire, un agent de police empêcha Kerstin d'entrer dans l'église en lui disant: «Pas de femmes ici». Cela semble comique aujourd'hui, mais dans combien de lieux, dans combien de postes de direction, les femmes s'entendent-elles encore dire «Pas de femmes ici»? Combien de fois, dans leur vie professionnelle, ont-elles de moins bonnes conditions de travail que les hommes, des salaires inférieurs, et sont-elles laissées pour compte et ignorées, tout comme l'était Kerstin quand le président du Parlement disait «Messieurs»? Alors, notre programme d'action est aussi un programme qui vise clairement à l'autonomisation des femmes, promeut le partage des tâches non rémunérées effectuées à la maison, entend éliminer la violence et le harcèlement sur le lieu de travail et dans tous les autres lieux, garantit l'égalité des salaires et des chances, et renforce la voix des femmes et leur accès aux fonctions dirigeantes. Parce que lorsque nous parlons de la «sécurité des ailes», nous voulons dire la «sécurité des ailes pour toutes et tous».

Enfin, quelle force va transformer ce programme en actes? Comment sa mise en œuvre sera-t-elle possible? Vous connaissez la réponse: la force qui a été le moteur de ma propre vie, du succès de mon pays et des cent années de progrès de l'OIT. Il s'agit tout simplement de l'étroite coopération entre travailleurs, employeurs et gouvernements. La coopération entre les partenaires sociaux est comme une bouteille de très bon vin. Vous prenez dans les mains une bouteille qui a l'air vieille et moisie, mais ensuite vous découvrez qu'elle est meilleure que jamais.

Alors, tournons-nous vers l'avenir, vers un nouveau siècle. Nous devons continuer à puiser de l'énergie dans l'exemple de pionnières telles que Kerstin, de travailleuses telles qu'Ingegerd, qui veulent une vie meilleure, qu'elles soient dans les forêts suédoises, les usines textiles du Bangladesh, les exploitations agricoles du Mozambique ou les mines de bauxite du Suriname. Ensemble, nous devons nous donner les uns aux autres la «sécurité des ailes» en ces temps de profonds changements. La tâche est certes colossale, et je vais donc vous lire la dernière ligne du poème de Karin Boye: «En avant, en avant! Voilà que le jour point. Notre grande aventure est sans fin.»

**Allocution de Son Excellence
M. Fuat Oktay,
Vice-président de la République turque**

M. Oktay
Vice-président de la République turque
(*original anglais*)

C'est un honneur pour moi de m'adresser à la Conférence à l'occasion du centième anniversaire de la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Je veux espérer que cette conférence contribuera au bien-être des peuples dans le monde entier. Je félicite l'OIT, qui est restée opérationnelle et efficace pendant cent ans, pour ses activités et efforts couronnés de succès. La Turquie attache une grande importance aux manifestations organisées à l'occasion du centenaire de l'OIT et aux débats thématiques sur l'avenir du

travail. Elle a donc apporté des contributions actives et non négligeables aux discussions en cours.

Au cours de la dixième Réunion régionale européenne, tenue en 2017 à Istanbul, nous avons longuement examiné la question de savoir comment construire un avenir fondé sur le travail décent en Europe et en Asie centrale. Tout récemment, nous nous sommes également réunis pour débattre de ces questions clés avec toutes les parties prenantes à l'Assemblée du travail de Turquie qui s'est tenue à Istanbul avec la participation du Directeur général, M. Guy Ryder. Nous croyons fermement que les organisations internationales qui opèrent d'une manière efficace et axée sur les résultats profitent à tous au niveau mondial en contribuant à instaurer et à maintenir la justice sociale et la paix.

L'an passé, en 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a commémoré le 100^e anniversaire de la fin de la première guerre mondiale. C'est un fait que de nombreux événements et crises de grande ampleur se sont produits dans le monde depuis la fondation de l'OIT en 1919. Les actions menées par l'Organisation pour panser les blessures de deux guerres mondiales, faire face avec toutes les parties prenantes aux tensions sociales engendrées par les difficultés économiques et sociales et maintenir de meilleures conditions de travail en s'appuyant sur le principe fondamental de la recherche du consensus par la négociation sont autant de jalons dans son histoire émaillée de succès. Pour nous, l'OIT a prouvé sa pertinence non seulement en établissant la paix sociale, mais aussi en contribuant à la paix internationale. C'est pourquoi elle est d'autant plus fondée à jouer un rôle important au cours du prochain siècle aussi, et bien placée pour le faire.

La coopération entre la Turquie et l'OIT a commencé très tôt, en 1927, juste après la création de la République turque. Elle a eu d'importantes incidences sur nos relations extérieures et sur la structuration de la vie professionnelle, les institutions et les coutumes en Turquie. Aujourd'hui, notre coopération avec l'OIT se poursuit en ce qui concerne tous les aspects du travail, de l'emploi des jeunes à l'emploi des femmes et de la prévention de l'emploi non déclaré à l'intégration des réfugiés dans le monde du travail.

Le chômage des jeunes, le vieillissement des sociétés et la viabilité des systèmes de sécurité sociale sont de grands défis que nous devons relever. Les transformations technologiques, démographiques, économiques et sociales sont des sujets de préoccupation pour les sociétés de demain. Or, si le changement est une réalité inévitable, il pose aussi des problèmes. Aujourd'hui, nos peuples expriment leurs préoccupations et nous demandent de trouver des solutions efficaces. En tant que décideurs, nous devons trouver des solutions pour préserver la paix et la stabilité de nos pays et régions. Notre responsabilité première est de prendre les mesures nécessaires pour dissiper ces préoccupations tout en tenant compte de tous les aspects du changement.

A cet égard, il est certain que l'évolution démographique, notamment les mouvements locaux, régionaux et internationaux de personnes et les migrations, constituera à l'avenir un défi considérable pour l'agenda mondial, comme c'est déjà le cas actuellement. Ce que vivent les pays qui font face au vieillissement de leur population et à l'arrivée d'un nombre exceptionnel de migrants montre clairement que le défi est immense.

La tragédie dans la République arabe syrienne, qui a commencé en mars 2011 avant de se transformer en guerre civile, ne doit pas être négligée. Le conflit syrien en est à sa huitième année. Aujourd'hui, nous sommes face à une situation migratoire à très grande échelle, avec plus d'un quart de milliard de réfugiés depuis la fin de la seconde guerre mondiale. La Turquie a ouvert ses portes à plus de 4 millions de Syriens qui ont fui la violence, la terreur, la guerre civile et l'oppression. Nous n'avons pas hésité à partager nos ressources limitées avec nos hôtes syriens et à leur offrir un logement, de la nourriture, une éducation et des possibilités d'emploi. Jusqu'ici, l'aide financière totale apportée aux personnes bénéficiant

d'une protection temporaire en Turquie s'élève à plus de 37 milliards de dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.).

Je crois sincèrement qu'il ne pourra être remédié à la tragédie humanitaire à laquelle nous assistons que si la communauté internationale applique le principe du partage du fardeau et des responsabilités. Aucun pays ne devrait donc, du fait de sa proximité géographique, être tenu pour seul responsable et assumer seul cette tragédie. Nous poursuivons notre collaboration active avec des organisations internationales telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'OIT et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur les questions relatives aux migrations et aux réfugiés. Nous nous sommes en outre engagés dans le Processus de Budapest avec d'autres pays. Nous avons aussi participé activement et efficacement à l'élaboration du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Pacte mondial sur les réfugiés et n'avons ménagé aucun effort pour la mener à son terme. Nous serons également coorganisateurs du Forum mondial sur les réfugiés qui se tiendra à Genève dans le courant de l'année et auquel participera le Président Erdoğan.

Les migrants apportent des contributions importantes à l'économie des pays où ils s'installent. Cependant, les stéréotypes négatifs, la xénophobie et la discrimination auxquels se heurtent migrants et réfugiés aggravent encore les conditions dramatiques dans lesquelles ils vivent. Si elles sont gérées de manière efficace et efficiente, les migrations peuvent se révéler bénéfiques pour les migrants comme pour les pays d'accueil. Les gouvernements doivent trouver des moyens d'améliorer les conditions de vie et de travail et de s'attaquer aux tendances inacceptables telles que les sentiments antimigrants et la xénophobie. Je félicite l'OIT pour ses travaux, ses contributions et ses initiatives en faveur des migrations et des réfugiés, car de nombreux pays développés considèrent les migrants et les réfugiés comme des menaces existentielles et adoptent contre eux des politiques populistes.

Le chômage est l'un des problèmes les plus graves auxquels nous faisons face aujourd'hui. Le chômage et l'impossibilité de trouver un emploi sont des causes de profonde préoccupation, qui plongent les gens dans la détresse et les rendent encore plus hostiles aux progrès technologiques ainsi qu'aux migrations et aux réfugiés. Les gens pensent vivre dans un pays prospère où chacun peut trouver un emploi décent et où règnent la paix et la stabilité. Notre principale approche, en tant que gouvernement de la Turquie, consiste à créer de nouveaux emplois de grande qualité. Pour atteindre cet objectif, nous nous employons à renforcer notre économie et à soutenir une croissance économique favorable à l'emploi et adaptée à notre potentiel de main-d'œuvre. Nous nous efforçons également de réduire le chômage à de faibles niveaux de façon permanente là où le marché du travail est plus efficace. Malgré toutes les difficultés, nous avons créé 1 247 000 nouveaux emplois en 2018, et nous avons lancé une campagne pour l'emploi dans le but d'en créer 2,5 millions de plus en 2019. A cet égard, nous avons présenté de nouvelles mesures d'incitation dans divers domaines, des mesures actives du marché du travail et des programmes de formation visant à améliorer les compétences des travailleurs.

Nous attachons une grande importance à l'emploi des jeunes, que nous considérons comme l'avenir de notre pays. Nous poursuivons activement nos efforts à la lumière de l'objectif commun qui a été défini sous la présidence turque du G20 et de notre stratégie nationale pour l'emploi. En outre, nous attachons de l'importance aux contributions de l'OIT à ce sujet et nous les soutenons. Au cours de notre présidence du G20, des travaux non négligeables ont été menés avec l'OIT et l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) sur le développement des compétences et le renforcement du lien entre éducation et emploi. Aujourd'hui, la réflexion sur les moyens de renforcer les capacités des jeunes prend d'autant plus d'importance. La notion d'apprentissage tout au long de la vie devient une priorité, car elle pourrait exiger une réévaluation de notre système éducatif. Notre gouvernement a pris des mesures importantes

dans ce sens et a créé une Direction générale de l'apprentissage tout au long de la vie, relevant du ministère de l'Education nationale.

Parallèlement, comme nous l'avons fait jusqu'ici, nous continuerons de nous coordonner avec les partenaires sociaux au sujet de la réglementation de la vie professionnelle. Nous avons pour principaux objectifs de prévenir tout traitement injuste envers les travailleurs ou les employeurs et de faire du compromis notre principe directeur. Dans ce contexte, nous avons permis aux agents publics de conclure des conventions collectives au lieu de mener des négociations collectives et nous avons pris des mesures pour renforcer les syndicats de fonctionnaires. Une nouvelle loi indépendante sur la santé et la sécurité au travail, conforme aux normes de l'OIT, est entrée en vigueur en 2012. Nous avons accompli des progrès importants en matière d'adoption d'une législation régissant la liberté d'association. Nous avons facilité l'adhésion aux syndicats. Par rapport aux tendances générales dans le monde, il va sans dire que les faits nouveaux qui se sont produits ces dix dernières années en Turquie dans le domaine syndical sont très importants et d'une nature positive. A la suite de la hausse du niveau d'éducation des femmes et de la transformation de leurs choix individuels et sociaux en matière d'emploi, le taux d'emploi des femmes a augmenté de façon spectaculaire.

Afin d'assurer une répartition plus équitable des revenus et une meilleure qualité de vie, les salaires des employés ont nettement augmenté ces dernières années en Turquie. Alors que la répartition des revenus s'est détériorée dans de nombreux pays suite à la crise mondiale, notre pays a continué à développer l'emploi et à renforcer les politiques sociales. La Turquie compte parmi les pays de l'OCDE qui ont pu améliorer rapidement la répartition des revenus.

De plus, grâce aux mesures que nous avons prises, nous sommes parvenus à réduire considérablement le niveau de l'emploi non déclaré. Notre institution de sécurité sociale et d'autres institutions publiques ont travaillé ensemble efficacement sur cette question. L'augmentation, ces dernières années, du nombre de personnes couvertes par la sécurité sociale est l'indicateur qui témoigne des succès remportés dans ce domaine. En faisant bénéficier l'ensemble de la population de la protection sociale, nous sommes parvenus à atteindre notre objectif de ne laisser aucun citoyen sur le bord de la route, en d'autres termes sans couverture d'un système de protection sociale. Aujourd'hui, la part de nos citoyens qui jouissent d'une protection sociale a presque atteint 100 pour cent.

La Turquie soutient sincèrement l'approche centrée sur l'être humain que l'OIT a adoptée en ce qui concerne l'avenir du travail. Nous avons mis en œuvre nos réformes et obtenu nos résultats en tenant compte de cette approche tout en accordant la priorité aux investissements, à l'emploi et à la production. Nous nous efforçons aussi de parvenir à une économie mondiale et à un ordre mondial qui soient davantage centrés sur l'humain, plus justes, plus inclusifs et plus durables. L'instabilité politique mondiale et les conflits ont des incidences négatives sur la production et l'emploi. Cela finit par se répercuter sur les travailleurs, car toutes les composantes de la société sont touchées. A ce sujet, j'accueille avec satisfaction l'annexe du rapport du Directeur général intitulée *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*.

Des décennies d'occupation de terres arabes et la question de la Palestine portent profondément atteinte au sens de la justice dans le monde. Comme il est indiqué dans le rapport, l'intensification de l'oppression, la violence et diverses restrictions aggravent encore la vie quotidienne des Palestiniens. L'occupation israélienne a nui aux droits du travail et aux droits de l'homme. Ce sont là des handicaps majeurs à l'amélioration du marché du travail dans les territoires occupés. Nous sommes convaincus que la levée de ces restrictions et la relance du processus de paix sont la condition préalable à la reprise économique dans la région et à la création de nouvelles possibilités d'emploi.

Je voudrais saisir cette occasion pour appeler l'attention de l'opinion publique internationale sur le fait que certaines structures liées à l'organisation terroriste FETÖ, qui a tenté de s'attaquer à nos institutions démocratiques et au bien-être de notre nation, se sont constituées en syndicats de travailleurs et de fonctionnaires juste avant l'odieuse tentative de coup d'Etat perpétrée en 2016 en Turquie. Il importe au plus haut point, pour la combattre, de connaître les méthodes de travail de cette organisation criminelle qui visait à renverser le gouvernement élu, le Président et l'ordre constitutionnel en Turquie et qui a fait 251 morts parmi les citoyens innocents et plus de 2 000 blessés.

Il ne faudrait pas que la dissolution de ces institutions – qui étaient organisées sous le couvert de syndicats et ne comptaient qu'un millier de personnes – opérée à la suite de la tentative de coup d'Etat terroriste puisse être retenue contre la Turquie dans des organisations internationales. Une approche impartiale devrait aussi être adoptée à l'égard de la résiliation des contrats de travail des terroristes de la FETÖ qui se dissimulaient au sein des institutions publiques. Le caractère de victime et l'image que les terroristes du FETÖ tentent de créer sont des plus trompeurs. Tous les Etats et toutes les institutions publiques ou privées ont le droit naturel de mettre fin aux contrats de travail de ceux qui servent les intérêts des organisations auxquelles ils sont affiliés avant ceux de leurs employeurs et qui visent à porter préjudice aux institutions où ils travaillent. Des procédures judiciaires sont en cours devant une juridiction indépendante et impartiale, et les institutions internationales devraient respecter les décisions des tribunaux turcs. En fait, les syndicats n'ont jamais été dissous ni interdits en Turquie à l'exception des périodes de coups d'Etat et d'interventions militaires. Notre histoire en témoigne. Ces dernières années, le nombre de membres des syndicats a augmenté de 60 pour cent.

L'ONU et les autres organisations internationales sont tenues d'agir dans un esprit de coopération et de réconciliation et, si nécessaire, elles doivent être réadaptées aux besoins du temps. C'est pourquoi je voudrais souligner une fois de plus la devise que nous avons adoptée sous la direction de notre Président Erdoğan: «Le monde ne se résume pas à cinq puissances.» A l'OIT, il y a dix membres permanents qui constituent un groupe favorisé. Nous sommes convaincus que des structures plus équitables devraient être adoptées dans les organes de l'OIT afin d'assurer la représentation des pays dans des conditions d'égalité. Il est indispensable que les partenaires sociaux collaborent dans l'intérêt de tous et à long terme, au lieu de privilégier uniquement des intérêts étroits et immédiats. L'OIT peut tirer de son siècle d'histoire l'expérience et les connaissances requises. Il est grand temps de la doter des instruments nécessaires pour qu'elle s'adapte aux changements en cours. La Turquie est prête à participer à ce processus. Nous appelons tous les Etats Membres à conjuguer leurs forces. La Déclaration du centenaire qui doit être élaborée offre une occasion unique d'imaginer une organisation internationale vraiment compatible avec ses composantes et ses objectifs. Dans ce contexte, pour améliorer la capacité de représentation de l'Organisation, je voudrais souligner que nous attendons que toutes les parties fassent davantage d'efforts pour ratifier l'instrument d'amendement de 1986 à la Constitution de l'OIT, en vue de son entrée en vigueur.

Permettez-moi de réaffirmer que la Turquie attache la plus haute importance aux normes de l'OIT, qui ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration de notre droit du travail. Des aspects humanitaires tels que le travail des enfants, la santé et la sécurité au travail et les salaires ne doivent pas être considérés comme des éléments concurrentiels ni acquérir une dimension commerciale. En outre, nous ne devons pas fermer les yeux sur le fait que certains prennent prétexte de ces aspects pour en appeler au protectionnisme. Il ne faudrait pas permettre que les travaux de l'OIT et les normes existantes en ce qui concerne ces activités échouent ou soient exploités. Les conflits, le protectionnisme, les barrières douanières et les murs physiques devraient être remplacés par la réconciliation, la coopération et l'investissement dans l'avenir de nos peuples.

Je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter aux délégués mes meilleurs vœux de succès dans leurs délibérations et dans l'élaboration de la Déclaration du centenaire. Je veux espérer que l'esprit du Préambule de la Constitution de 1919 et de la Déclaration de Philadelphie de 1948 orientera cette Conférence. Je félicite la structure tripartite de l'OIT constituée de représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, ainsi que le personnel du BIT. Encore une fois, je vous souhaite tout le succès possible pour l'avenir.

**Allocution de Son Excellence
M. Saâd-Eddine El Othmani,
Chef du gouvernement du Royaume du Maroc**

M. El Othmani
Chef du gouvernement du Royaume du Maroc
(*original arabe*)

C'est un honneur et un privilège pour moi de participer, à vos côtés, à la 108^e session de la Conférence internationale du Travail, qui coïncide avec la célébration du centenaire de cette auguste organisation. J'en profite pour adresser mes meilleures salutations à la présidence suisse de cette session de la Conférence et pour remercier les autorités suisses de leur accueil chaleureux à Genève, ville de la diplomatie, de la neutralité et de la paix. Je tiens également à remercier le Directeur général de son invitation et à saluer les efforts personnels qu'il a déployés afin d'atteindre les nobles objectifs pour lesquels l'Organisation internationale du Travail (OIT) a été créée il y a cent ans. Je saisis en outre cette occasion pour souligner le rôle précurseur de l'Organisation dans la promotion de la justice sociale et du travail décent. Le Royaume du Maroc, je le rappelle, est convaincu de l'importance des organisations multilatérales et de leur contribution décisive à la prise en compte de problèmes mondiaux qui touchent un grand nombre d'hommes et de femmes. Des problèmes d'une telle envergure et aussi sensibles ne peuvent être traités dans un cadre bilatéral, et seule la coopération multilatérale peut contribuer à y trouver des solutions. Partant, je tiens à réaffirmer l'attachement du Maroc à la diplomatie multilatérale, plus que jamais nécessaire ces derniers temps, pour traiter de questions fondamentales telles que la gestion des migrations au niveau international et la lutte contre les changements climatiques, qui ont des répercussions néfastes dans de nombreux domaines, en particulier dans le domaine social.

Ces cent dernières années ont été marquées par un grand nombre de réalisations collectives notables. Une approche tripartite a notamment été adoptée pour permettre aux gouvernements et aux partenaires sociaux de collaborer plus efficacement. Les défis et les changements auxquels notre monde fait face aujourd'hui sont d'une telle ampleur qu'il nous faut les examiner avec attention et honnêteté, afin que l'Organisation et ses Etats Membres puissent trouver des solutions efficaces et vigoureuses aux défis posés par l'avenir du travail et le travail de l'avenir.

A ce stade, je tiens à féliciter l'OIT pour son récent rapport sur l'avenir du travail, préparé par la Commission mondiale sur l'avenir du travail, et pour le lien que ce rapport établit entre l'équilibre du marché du travail et la nécessité de préserver les droits des travailleurs. Je suis convaincu que cette 108^e session de la Conférence internationale du Travail sera l'occasion pour nous de faire le point sur la situation actuelle, et de continuer d'améliorer les conditions de travail des travailleurs du monde entier, de garantir un travail décent à tous, de promouvoir la liberté syndicale et le dialogue social, d'étendre et de renforcer la protection sociale universelle, de combattre le travail des enfants et le travail forcé, d'améliorer les conditions de travail, d'élaborer des règlements en matière de sécurité et de santé au travail, de combattre la discrimination à l'égard des femmes au travail, de protéger les droits des migrants et de renforcer la responsabilité des entreprises et, sur la base de tels principes et valeurs, d'assurer la justice sociale et une vie décente à tous. J'en profite

également pour réaffirmer que le Maroc est fermement résolu à mettre en œuvre les programmes de l'Organisation ainsi que ses conventions et résolutions, à coopérer et à partager des compétences et des données d'expérience avec ses Etats Membres, au bénéfice de tous.

Les défis économiques et environnementaux auxquels le monde est confronté, les mutations technologiques, l'essor démographique et la profonde transformation des schémas de production entraîneront la perte de milliers d'emplois et la disparition d'un certain nombre de professions, ce qui aura pour effet de creuser l'écart entre l'offre et la demande sur le marché du travail et d'exacerber les disparités sociales et sectorielles au sein d'un même pays et entre les pays du nord et du sud. Il est donc plus important que jamais d'adopter des politiques fondées sur la justice sociale, de réduire les disparités sociales et sectorielles, de répartir les richesses équitablement et d'offrir à tous un travail décent, et d'adopter une approche du développement fondée sur l'être humain en œuvrant à favoriser une croissance économique équilibrée, intégrée et durable au service, au bout du compte, de l'humanité.

Ces profondes mutations mondiales obligent les nouveaux arrivants sur le marché du travail, en particulier les jeunes, à disposer des compétences qui leur seront nécessaires pour trouver leur place dans la vie professionnelle et sociale. Pour notre part, nous devons garantir que de nouvelles relations d'emploi seront établies, qui tiendront compte de l'impact grandissant de la révolution numérique et technologique et des changements qui interviendront dans l'environnement. Il importe que nous fassions de tous ces défis autant d'occasions à saisir pour favoriser le travail décent et la création d'emplois.

Le Maroc, comme d'autres pays, s'inquiète de ces transformations, de leurs conséquences sur le marché du travail et de l'émergence de ces nouveaux schémas. Nous sommes donc reconnaissants à l'OIT de s'être intéressée de près à la question et d'en avoir fait une des questions centrales de la Conférence. En tout état de cause, nous partageons ses préoccupations. Un travail de réflexion et de préparation devra être engagé pour trouver des manières inédites et adéquates de rester au fait des problématiques induites par les évolutions technologiques et les changements climatiques ainsi que des éventuelles conséquences de ces phénomènes, bonnes ou mauvaises, sur les relations d'emploi et les conditions de travail actuelles.

Les nouveaux emplois et métiers auxquels cette évolution technologique rapide va donner naissance requièrent des compétences particulières ainsi qu'une formation et des connaissances spécialisées, en plus de qualités personnelles telles que la persévérance, l'aptitude à coopérer, l'esprit d'initiative et la capacité de s'adapter rapidement au changement et de s'intégrer rapidement au marché du travail. Il est donc indispensable que les pays investissent bien plus encore dans le capital humain et la formation pour donner à la nouvelle génération les moyens de faire face à la nature changeante du travail ainsi qu'aux perspectives et défis qui y sont associés. Cette question est d'une importance cruciale. C'est pourquoi le Royaume du Maroc a élaboré, à l'issue de consultations avec différents acteurs de la société, sa vision stratégique de la réforme du système éducatif et de la formation à l'horizon 2030 sous l'égide du Conseil supérieur de l'éducation et de la formation, dont le rôle est consultatif.

Les grandes mutations en cours exigent que nous renforçons non seulement la coopération Nord-Sud, mais aussi la coopération Sud-Sud. La contribution du Maroc en la matière est d'ailleurs notable, et le pays accorde une grande importance à la coopération entre les pays africains qui connaissent des bouleversements démographiques, de fortes pressions sur leurs marchés du travail, un développement rapide et de profonds changements environnementaux.

Le Royaume du Maroc, s'appuyant sur sa Constitution, a fait un choix sans équivoque: celui de collaborer positivement avec le système normatif relatif au travail et à l'emploi dont

L'Organisation s'est dotée au fur et à mesure de ses avancées et de son long combat en la matière. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, le Maroc est Membre de l'OIT depuis 1956; il a rejoint l'Organisation au lendemain de son indépendance. Le Maroc vient en outre de déposer les instruments de ratification de trois grandes conventions de l'OIT: la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952. Cette démarche témoigne de notre volonté de renforcer l'édifice démocratique et le système des droits de l'homme. Depuis de nombreuses années déjà, le Maroc n'a de cesse d'élargir le champ des libertés fondamentales, d'œuvrer au respect et à la promotion des droits de l'homme et de coopérer de manière constructive avec les mécanismes onusiens des droits de l'homme. Nous avons également mis en chantier plusieurs réformes d'envergure dans les domaines politique, économique, social et culturel, l'objectif étant de poser des bases solides sur lesquelles une société ouverte, moderne, démocratique et solidaire pourra être édifiée et ainsi contribuer à consolider la démocratie et l'état de droit.

S'agissant de la ratification de la convention n° 97 sur les travailleurs migrants, cette initiative est en phase avec les décisions prises dans le cadre de la nouvelle politique nationale pour la migration, mise en place par le Roi Mohammed VI. Elle s'inscrit en outre dans le droit fil du Pacte mondial sur les migrations, ratifié à Marrakech, puisque notre pays a eu l'honneur d'accueillir le Forum mondial sur la migration et le développement au cours duquel le pacte a été adopté. Elle traduit enfin la politique du Maroc en matière de migration et d'asile, qui repose sur une approche humanitaire et responsable ayant pour objectif de régulariser la situation des migrants et des réfugiés, de garantir leurs droits et de mieux les intégrer dans le pays et au sein de la société marocaine, en accord avec les instruments internationaux auxquels le Maroc a souscrit. Pour récompenser ces efforts, l'Union africaine a décidé, à l'occasion du Sommet de l'Union africaine d'il y a deux ans, de désigner le Roi du Maroc leader de l'Union africaine sur la question de la migration. Le roi œuvre d'ailleurs actuellement à l'élaboration d'un plan détaillé visant à mieux faire face à la migration en Afrique. C'est ainsi que, lors du dernier sommet de l'Union africaine, le projet d'établir l'Observatoire africain des migrations a été approuvé et qu'un accord de siège a été signé avec le Royaume du Maroc, qui a été choisi pour accueillir l'Observatoire en reconnaissance des efforts déployés par le pays et le Roi Mohammed VI.

Le Royaume du Maroc, fidèle à sa volonté d'établir un régime de sécurité sociale universel, a également déposé ses instruments de ratification de la convention n° 102 concernant la sécurité sociale. Le pays s'emploie à généraliser le régime de protection sociale et à élargir le cercle de ses bénéficiaires. Depuis quelques années, il s'attache notamment à élargir l'accès des personnes défavorisées et vulnérables à une prise en charge médicale. En 2015, il a permis aux étudiants de bénéficier d'une couverture santé. Il a également mis en place un régime d'assurance-maladie de base obligatoire pour les travailleurs indépendants et les personnes non salariées exerçant une profession libérale, assorti d'un régime de retraite. La proportion de bénéficiaires de la couverture maladie a connu un accroissement considérable. De 16 pour cent en 2005, il dépasse actuellement les 60 pour cent, l'objectif étant de parvenir à une couverture d'environ 90 pour cent d'ici à 2021-2023 grâce aux réformes qui ont été engagées. De plus, le gouvernement marocain a commencé à étendre et à consolider la gouvernance et l'efficacité du régime de protection sociale et de l'assistance sociale en garantissant la concordance des politiques publiques ainsi que la complémentarité des politiques sociales publiques. Il prépare également un registre social unifié destiné à recenser les groupes défavorisés et vulnérables sur l'ensemble du territoire, dans l'objectif d'améliorer l'accès de ces groupes aux nombreux programmes sociaux qui existent actuellement au Maroc. Le gouvernement s'emploie en outre à améliorer l'accès au programme de soutien aux veuves, qui a été étendu, ainsi qu'au Fonds d'entraide familiale, qui apporte une aide aux personnes défavorisées et vulnérables, aux femmes divorcées, en situation de vulnérabilité ou en charge d'orphelins.

Le fait que nous ayons déposé les instruments de ratification de la convention n° 187, témoigne de notre conviction qu'il ne peut y avoir de travail décent sans de bonnes conditions de santé et de sécurité au travail. C'est pour cette raison que nous avons collaboré avec nos partenaires sociaux, dans le cadre du Comité tripartite sur la santé et la sécurité, en vue de formuler une politique nationale sur la santé et la sécurité. Ces travaux coïncident avec les préparatifs de la Conférence internationale sur la santé et la sécurité, qui se tiendra en 2024 à Marrakech.

En plus des domaines couverts par les conventions susmentionnées, le Royaume du Maroc a enregistré des progrès notables dans d'autres domaines tels que l'éradication du travail des enfants, l'avancement économique, social et politique des femmes, l'égalité hommes-femmes sur le marché du travail, la criminalisation des violences faites aux femmes, y compris sur le lieu de travail, ainsi que la dignité et les conditions de sécurité des travailleurs domestiques. Au cours des deux dernières années, le Parlement marocain a adopté des lois dans tous ces domaines. En particulier, la loi relative à la lutte contre les violences faites aux femmes a été amendée et élargie, et une loi sur les travailleurs et les travailleuses domestiques est entrée en vigueur cette année. Si nous avons accompli beaucoup de progrès, nous sommes malgré tout conscients du travail qu'il nous reste à accomplir pour atteindre nos objectifs, mais nous considérons que le Maroc est sur la bonne voie.

L'emploi est d'une importance majeure. La mobilisation doit être générale pour faire de l'emploi une priorité à la fois nationale et locale, pour l'inscrire au cœur de toutes les politiques et stratégies et pour stimuler l'investissement dans les secteurs traditionnels tels que l'industrie, l'agriculture et les services, ainsi que dans l'économie sociale et les nouveaux emplois. Afin d'y parvenir, il faudra: apporter un appui suffisant aux jeunes pour leur permettre de mener à bien leurs projets en tant que microentrepreneurs et autoentrepreneurs; adopter de nouvelles politiques incitant les entreprises à former, qualifier et embaucher des jeunes; procéder à un réexamen global des mécanismes et programmes publics d'embauche des jeunes pour accroître leur efficacité et faire en sorte qu'ils répondent bien aux aspirations des jeunes; donner la priorité à la formation et à l'apprentissage là où des débouchés existent en veillant à mettre en place un mécanisme efficace d'orientation précoce; réexaminer en profondeur les programmes de formation professionnelle pour qu'ils répondent aux exigences du marché du travail, qu'ils suivent le rythme des mutations en cours dans les différents secteurs et professions et que des partenariats soient établis avec des professionnels et des organismes de formation, afin d'offrir aux diplômés de meilleures perspectives d'intégration professionnelle. Le Royaume du Maroc a progressé dans tous ces domaines grâce à ses politiques et programmes destinés à réduire le taux de chômage et à harmoniser les différentes initiatives sectorielles. C'est dans cette perspective que le gouvernement marocain a élaboré, avec la participation effective du secteur privé et des autorités concernées, un plan national de promotion de l'emploi qui définit des orientations stratégiques claires. Il est important de signaler que la politique sociale du Maroc, dans le cadre de laquelle s'inscrit ce projet, fait l'objet d'un consensus national et est dirigée efficacement par le Roi Mohammed VI. A cet égard, je voudrais citer l'Initiative nationale pour le développement humain et mentionner la création, dans les régions, de cités des métiers et des compétences axées sur les métiers de l'avenir, un projet ambitieux et innovant de formation professionnelle conduit par le Roi Mohammed VI avec la participation d'acteurs économiques et d'entreprises nationales. C'est grâce à ces nombreuses politiques et réalisations que le Maroc est parvenu à attirer des investissements industriels du monde entier, notamment de l'industrie automobile et aéronautique, ce qui a permis et permet toujours de créer un nombre d'emplois considérable. En outre, l'essor du secteur des énergies renouvelables témoigne de l'engagement de notre pays en faveur du développement durable et de sa contribution bien réelle à la lutte mondiale contre les changements climatiques. Il nous permet aussi de nous constituer un vivier de nouveaux emplois respectueux de l'environnement et durables. Le Maroc s'est aussi doté d'une stratégie nationale de

développement durable et poursuit la mise en œuvre de la stratégie nationale des énergies renouvelables, aux objectifs ambitieux.

En suivant l'approche tripartite de l'OIT et conscient de la nécessité de conduire une action collective reposant sur la collaboration entre le gouvernement, les partenaires sociaux et les partenaires économiques, le Maroc a engagé un dialogue social qui a abouti – grâce aux efforts concertés de toutes les parties – à la conclusion, le 25 avril dernier, d'un accord social sur trois ans (2019-2021).

Je tenais à cet égard à remercier les partenaires sociaux et économiques pour le dialogue fructueux qui a permis à un accord de voir le jour.

(L'orateur poursuit en français.)

Je voulais, Monsieur le président, saluer et remercier les partenaires sociaux et les partenaires économiques qui ont participé activement au dialogue qui a abouti à un accord social.

(L'orateur poursuit en arabe.)

Cet accord, qui est l'aboutissement d'un processus de dialogue social, inclut un ensemble d'engagements réciproques qui visent notamment à: augmenter le pouvoir d'achat des employés et des salariés, consacrer les libertés syndicales, établir un dialogue social, renforcer la protection sociale, développer la législation du travail et des relations du travail et instaurer un climat social et économique sain, en vue de parvenir à la paix sociale et d'améliorer les conditions sociales, et renforcer l'économie nationale et sa compétitivité.

Nous ne pouvons laisser passer cette célébration mondiale du travail sans évoquer les souffrances du peuple palestinien, et en particulier des travailleurs palestiniens face au siège imposé par l'occupation israélienne, qui les prive de l'exercice de leurs droits sur leur territoire national, en particulier leur droit à une vie décente. Nous devons tous condamner la privation des droits financiers des travailleurs palestiniens, soutenir le peuple palestinien et appuyer ses efforts pour établir un Etat indépendant ayant Jérusalem pour capitale.

Je saisis cette occasion pour adresser mes remerciements les plus sincères au Directeur général du Bureau international du Travail (BIT), à qui je suis profondément reconnaissant d'avoir défendu les travailleurs des territoires palestiniens occupés face aux restrictions imposées à leur droit légitime au travail, à leur liberté de circulation et à leur droit à des moyens de subsistance, et d'avoir appelé la communauté internationale à intensifier ses efforts pour que les mesures nécessaires soient prises afin d'atténuer les souffrances des Palestiniens et leur permettre d'exercer l'ensemble de leurs droits, dans le respect des instruments internationaux et des droits de l'homme. En œuvrant ainsi, elle contribuera à promouvoir la justice sociale pour les Palestiniens et à leur assurer des conditions de travail et de vie décentes qui garantissent leur dignité.

J'espère que les travaux de cette session de la Conférence seront couronnés de succès et que l'ensemble des objectifs fixés seront réalisés, afin d'assurer à tous un avenir du travail digne et décent.

**Allocution de Son Excellence
M. Daniel Kablan Duncan,
Vice-président de la République de Côte d'Ivoire**

M. Duncan
Vice-président de la République de Côte d'Ivoire

C'est avec un insigne honneur et un grand plaisir que je prends part, au nom du Président de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence M. Alassane Ouattara, à la célébration du centenaire de l'Organisation internationale du Travail, l'OIT. Je voudrais tout d'abord saisir l'opportunité que m'offre cette auguste tribune pour vous transmettre ses chaleureuses salutations et félicitations à l'occasion de la célébration de cet événement important qui fait date dans la vie de notre Organisation commune, la première institution spécialisée du système des Nations Unies, créée en avril 1919. Qu'il me soit permis ensuite d'adresser aux mandants tripartites, à Monsieur Ryder, Directeur général du Bureau international du Travail (BIT), et à l'ensemble du personnel de l'Organisation, les félicitations du Président de la République et du gouvernement ivoiriens pour les remarquables avancées réalisées dans le monde du travail au cours de son premier siècle d'existence. Ces avancées concernent notamment la reconnaissance du travail en tant que valeur, la lutte contre le travail forcé, l'affirmation de la liberté syndicale, les droits des travailleurs tels que les congés payés, la fixation de la durée journalière du travail, la protection sociale, etc.

En cette année 2019, nous célébrons avec beaucoup de fierté et beaucoup d'espoir, le Jubilé des cent ans de l'OIT. Cette Organisation, unique dans le monde de par sa structure tripartite, accompagne les pays Membres pour assurer un environnement de travail décent et de meilleures conditions de vie. En effet, avec l'OIT, nous avons parcouru du chemin. Nous avons œuvré pour construire un monde du travail dont nous pouvons tirer une grande fierté aujourd'hui. Des principes fondamentaux ont été définis et nous servent de socle pour édifier ce monde que nous voulons plus juste, plus sûr, plus enclin à préserver la dignité humaine et à garantir l'épanouissement pour tous. Même si les sujets de satisfaction sont légion et nous ont permis de donner un visage humain au monde du travail, tout n'est pas parfait, bien sûr, car la perfection n'est pas de ce monde, et nous devons même rester vigilants pour maintenir certains acquis. C'est pourquoi, nous encourageons l'Organisation à poursuivre et accélérer ses efforts en vue de renforcer le contrat social, et de promouvoir le travail décent et durable dans le contexte d'une mutation continue et rapide de nos économies.

La Côte d'Ivoire, qui a adhéré à l'OIT en 1960, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, s'est employée, pour sa part, à en épouser les idéaux, les valeurs et les combats, dans l'optique d'améliorer les conditions de travail et de vie de ses populations. Dans ce cadre, et dès son accession à la Magistrature suprême en mai 2011, le Président de la République, Son Excellence M. Ouattara, a, dans la poursuite du même idéal, fait de l'amélioration des conditions de vie et de travail de ses concitoyens une des grandes priorités de son action. A cet effet, il a mis en œuvre deux plans nationaux de développement ambitieux qui ont permis de stabiliser le cadre macroéconomique et de relancer durablement l'économie du pays, avec un taux de croissance annuel moyen de 8 pour cent de 2012 à 2018, ce qui en fait l'un des quatre pays au monde dotés du taux de croissance le plus élevé. Cette croissance forte devient de plus en plus inclusive afin d'assurer une prospérité partagée. Pour ce faire, mon pays a bénéficié de l'appui inestimable de plusieurs partenaires techniques et financiers, dont l'OIT, concernant la mise en œuvre de bon nombre de politiques et programmes. A ce titre, la Côte d'Ivoire se réjouit d'entretenir avec cette illustre institution, à savoir l'OIT, une coopération remarquable et active qui a permis d'enregistrer des avancées notables dans plusieurs domaines, à commencer par: la mise en place de dispositifs spécifiques pour traiter la question de l'accessibilité des jeunes à l'emploi et à l'entrepreneuriat; le quasi doublement du salaire minimum interprofessionnel garanti

(SMIG); la mise en place de programmes d'autonomisation des femmes par la réalisation d'activités génératrices de revenus; la révision du Code du travail qui a permis de traiter des questions essentielles telles que le harcèlement au travail, la lutte contre la précarité de l'emploi, le renforcement de la sécurité et santé au travail, ainsi que l'amélioration de l'employabilité des jeunes; et enfin, l'élaboration d'une Stratégie nationale intégrée de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle pour la transformation qualitative des emplois.

L'une des avancées les plus emblématiques demeure incontestablement le retour effectif à Abidjan du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique qui dessert 54 pays, et dont le processus s'est achevé en 2016. Ce lieu est tout indiqué pour réitérer nos sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué au retour de ce bureau, lequel permettra assurément de renforcer la coopération de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique avec l'OIT. Au moment où nous célébrons cet événement majeur pour notre Organisation, la Côte d'Ivoire demeure résolument engagée dans la promotion du tripartisme, du dialogue social, du travail décent, de l'emploi des jeunes et des femmes et de la lutte acharnée contre les pires formes de travail des enfants. Ces efforts, qui s'inscrivent dans le cadre des politiques quinquennales de l'emploi, visent à résorber de façon significative le chômage et, plus particulièrement, celui des jeunes. Ce dispositif est étayé par l'adoption de décrets d'application du Code du travail et de mesures fiscales prévues dans les différentes lois de finances avec, en particulier, l'octroi de crédits d'impôt pour l'offre de stages ou pour le recrutement de personnes en situation de handicap. Cette politique se justifie d'autant plus que la population ivoirienne est très jeune. Elle est en effet composée à 77,7 pour cent de personnes d'un âge inférieur ou égal à 35 ans, qui constituent bien sûr l'avenir de notre pays. Cette politique a également conduit à la création d'un département ministériel consacré à l'emploi des jeunes.

Améliorer la qualité de vie des populations, c'est leur garantir notamment la protection sociale. Le gouvernement ivoirien qui s'y emploie inlassablement depuis mai 2011 a adopté, en 2014, une Stratégie nationale de protection sociale ayant pour objectif de construire progressivement un système qui renforce les capacités des ménages et des individus, notamment les plus vulnérables, leur permettant de gérer les risques sociaux. A cet effet, l'accent a aussi été mis sur le volet social, les dépenses en faveur des pauvres passant de 1,3 milliard d'euros en 2011 à 3,8 milliards d'euros en 2019, soit trois fois plus en huit ans, pour un montant total cumulé de 10,3 milliards d'euros sur la période comprise entre 2011 et 2018. Pour accélérer cette dynamique, et aller encore plus loin, d'autres mesures importantes ont été prises et concernent le programme de filets sociaux productifs, d'un montant de 114 millions d'euros financés par la Banque mondiale, qui permet à 125 000 ménages de percevoir une allocation régulière sur la période 2015-2024, contribuant ainsi à lutter durablement contre la pauvreté, mais aussi la couverture maladie universelle (CMU) qui est très attendue et sera pleinement effective en cette année 2019. En effet, après une période transitoire, la Côte d'Ivoire procède à la mise en œuvre à grande échelle de la CMU qui permettra l'accès de tous à des soins de qualité, à moindre coût. Le nouveau programme social multisectoriel pour la période 2019-20, dont le coût s'élève à 1,1 milliard d'euros, vient compléter l'action gouvernementale évoquée plus haut.

Nos efforts en vue d'étendre et d'améliorer la protection sociale visent également à finaliser un projet de retraite complémentaire par capitalisation, notamment au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat, et un projet de régime social pour les travailleurs indépendants. Il ressort de tout ce qui précède que le développement du capital humain est une véritable priorité pour le gouvernement ivoirien car il ne saurait y avoir de croissance ni de progrès sans l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations. Ainsi, cette année 2019, qui marque le centenaire de l'OIT, a-t-elle été aussi déclarée «année du social» par le Président de la République de Côte d'Ivoire. Il s'agit pour le gouvernement, qui peut se féliciter des performances économiques enregistrées, de permettre aux populations de profiter davantage des fruits de cette croissance.

Le programme de travail du gouvernement a également inscrit en bonne place la promotion du travail décent et la justice sociale. Les ratifications de nouveaux instruments de l'OIT auxquels nous nous attelons en sont une illustration parmi tant d'autres. En effet, après la ratification de six conventions en 2015, le gouvernement ivoirien a décidé de ratifier prochainement la convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990, le protocole de 2002 relatif à la convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et le protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire s'est employée, avec la ratification de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, à lutter contre le travail des enfants, problématique à laquelle notre pays est confronté depuis les années deux mille. A cet égard, il importe de noter que le Président de la République a érigé aussi la lutte contre ce phénomène au rang des priorités de l'action gouvernementale. Cela s'est traduit par la réorganisation du dispositif institutionnel de coordination à travers la création du Comité national de surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants et du Comité interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants. Ces deux comités sont présidés respectivement par M^{me} Dominique Ouattara, Première dame de Côte d'Ivoire, et par M. le ministre de l'Emploi et de la Protection sociale, ici présent. En collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, ces deux comités ont adopté une stratégie nationale de réponse qui se concrétise par des plans d'action nationaux de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants. L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour 2012-2014 et pour 2015-2017 ont ainsi permis au pays d'enregistrer d'importantes avancées dans la réduction des facteurs de vulnérabilité des enfants et des familles. Grâce à ces actions, des bases solides sont posées sur les plans politique, institutionnel et social en vue d'éliminer progressivement la traite et les pires formes de travail des enfants.

La Côte d'Ivoire est résolument engagée à tout mettre en œuvre en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD), et notamment les cibles 8.7, 8.8 et 16.2. L'élaboration du Plan d'action national 2019-2021 de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants vise donc à s'attaquer aux causes profondes du phénomène. De même, l'engagement pris par notre pays pour être l'un des pionniers de l'Alliance 8.7 s'inscrit parfaitement dans ce cadre. Toutes ces avancées, dont la liste n'est pas exhaustive, ont été rendues possibles grâce à l'attachement du gouvernement ivoirien au tripartisme, principe fondateur de l'OIT. En effet, tous les sujets que je viens d'aborder ont fait l'objet d'un dialogue social fécond qui nous a permis d'avancer harmonieusement et de faire l'économie de crises sociales.

Avec les travailleurs, nous mettons un point d'honneur à préserver la liberté syndicale et la liberté d'association. En ce qui concerne les employeurs, nous nous efforçons d'améliorer continuellement l'environnement des entreprises et la compétitivité de notre économie. En somme, nous agissons de concert pour un objectif commun, à savoir le développement de notre cher pays et l'amélioration de la qualité de vie de nos populations. A cet égard, je voudrais vous assurer de l'engagement des mandants ivoiriens à mener toutes les actions nécessaires pour relever ces nombreux défis. La tâche est bien sûr immense et ardue. Elle passe notamment par des chantiers incontournables tels que la consolidation de la démocratie sociale et la prise en compte des changements majeurs qui ont cours dans le monde du travail. C'est pourquoi, dans un monde en mutation de plus en plus rapide, il conviendrait que l'OIT préconise l'apprentissage et le perfectionnement des compétences tout au long de la vie comme le moyen d'assurer la pérennité des emplois, et le multilatéralisme comme le meilleur cadre pour gérer les conflits liés aux défis actuels et futurs.

Dans cette perspective, nous savons pouvoir compter sur l'OIT, à l'aube de son deuxième siècle d'existence qui, nous en sommes convaincus, engendrera des progrès significatifs en matière de travail décent et de justice sociale. Et c'est sur cette note d'espoir que je voudrais clore mon propos en vous donnant, au nom du Président de la République,

Son Excellence M. Ouattara, rendez-vous à Abidjan, en décembre prochain, pour la quatorzième Réunion régionale africaine de l'OIT. Je vous remercie de votre aimable attention.

Le Président

Au nom de mes collègues du bureau et de tous les délégués de la Conférence, je tiens à vous exprimer notre profonde gratitude pour nous avoir honorés de votre présence aujourd'hui et nous avoir fait part de vos réflexions et de votre vision.

Ainsi s'achève cette section de haut niveau, organisée dans le cadre de la deuxième séance plénière de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail.

(La séance est levée à 19 h 40.)